

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SAUMUR VAL DE LOIRE


SAUMUR
VAL^{DE} LOIRE
AGGLOMÉRATION

SOMMAIRE

Éditorial	3
2018 : l'Agglomération en chiffres	4
Les 23 membres du Bureau communautaire	5
Les grandes orientations du PLUi	6
UN TERRITOIRE ATTRACTIF OFFRANT DES SERVICES ET DES PRATIQUES ACCESSIBLES À TOUS	7
Améliorer les transports en commun et la mobilité douce	8
Renforcer l'offre de soins et lutter contre les déserts médicaux	10
Garantir l'accès aux services partout sur le territoire	12
Développer les pratiques sportives et culturelles : une priorité	14
Renforcer l'image accueillante du territoire	20
UN TERRITOIRE DYNAMIQUE, CAPTEUR D'INNOVATION ET DE NOUVELLES ACTIVITÉS	23
Attirer de nouvelles entreprises, permettre l'innovation et le développement endogène	24
Renforcer et structurer l'offre touristique	28
Développer les formations professionnelles et supérieures et favoriser l'emploi des jeunes	29
Améliorer le taux d'emploi pour ramener le chômage sous les 7%	30
UN DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE POUR UN ENVIRONNEMENT PRÉSERVÉ	31
Encourager une agriculture raisonnée pour une alimentation plus saine	32
Préserver la biodiversité et la qualité de l'air et de l'eau, réduire les déchets	35
Réduire les consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables pour limiter l'émission de CO2	39
Faire du territoire un modèle en matière de qualité de vie	40
SERVICES COMMUNS	43
Services communs : le partage des ressources	43
FINANCES	44
RESSOURCES HUMAINES	49



ÉDITORIAL

Au-delà de l'obligation légale qu'est un rapport d'activité, c'est d'abord un document qui permet aux élu(e)s d'informer les habitants et les acteurs du territoire, nos concitoyens, des actions et des investissements réalisés au cours de l'année écoulée.

Après une première année 2017 marquée par la mise en place de notre nouvelle Agglomération et la finalisation de notre projet de territoire, autour de 3 axes forts : l'attractivité, le dynamisme et l'environnement, l'année 2018 aura permis de préparer les grands investissements dont 6,5 M€ sont consacrés au développement économique, le lancement de la Loire à Vélo Souterraine, le Centre aquatique de Longué-Jumelles, le site d'Offard, la passerelle de Gennes-Les Rosiers et de continuer à aménager nos zones de développement économique pour répondre aux besoins en extension ou création des entreprises. La construction d'ateliers et d'usines relais se poursuit et des aides à l'immobilier d'entreprise, à la modernisation de l'appareil productif et à l'installation de start-up ont été instaurées.

Notre réflexion aura porté également sur l'élaboration de plusieurs schémas concernant l'aménagement du territoire, l'urbanisme, le commerce, l'artisanat et l'accessibilité des services au public.

C'est également les services aux usagers qui nous ont mobilisés, avec la compétence eau-assainissement pour, à la suite des syndicats dissous, vous apporter une eau

potable de qualité et traiter les eaux usées. Pas d'impact pour les utilisateurs bien sûr, mais un travail important des agents de la collectivité.

C'est également la mise en place de e-services afin de faciliter les démarches administratives et permettre des inscriptions simplifiées à la saison culturelle, aux piscines et aux médiathèques, ainsi que la création d'un portail des différentes aides financières pour les porteurs de projets.

C'est encore une attention particulière à l'équilibre de notre budget en veillant à la maîtrise de nos coûts de fonctionnement, tout en poursuivant nos investissements, pour un aménagement équilibré de notre territoire communautaire.

C'est aussi la volonté de faire du tandem communes-Agglomération le moteur du dynamisme et de la vitalité du Saumurois, en adoptant notre pacte financier et fiscal de solidarité.

Le rapport d'activité est aussi le bilan des élu(e)s et des agents de notre Communauté d'Agglomération que je remercie pour leur travail et leur engagement au service de notre collectivité et de ses habitants.

Il est à votre disposition et à votre appréciation.

Bonne lecture.

Jean-Michel Marchand

Président
de la Communauté d'Agglomération
Saumur Val de Loire

2018 : l'Agglomération en chiffres



47
communes
sur un territoire
de 1 234 Km²
(45 au 1^{er} janvier 2019)



100 424
habitants



93 élus
communautaires
dont 1 président
et 15 vice-présidents



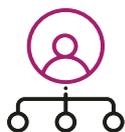
8 800
entreprises



29
zones d'activité
économique
représentant 796 Ha



1 000
étudiants



9
conseils
communautaires



12
bureaux
institutionnels



13
bureaux
informels



133
commissions
et groupes de
travail



665
délibérations, décisions
et arrêtés

soit

45 pour la direction générale

93 pour le développement économique et attractivité

126 pour l'environnement et grands équipements

62 pour l'aménagement et cohésion du territoire

24 pour les affaires culturelles

90 pour les politiques sportives

208 pour les moyens généraux

17 pour les ressources humaines
(hors arrêtés concernant le personnel)

Les 23 membres du Bureau Communautaire



Jean-Michel Marchand
Président



Isabelle Devaux
1^{ère} Vice-Présidente



Michel Pattée
2^e Vice-Président



Lionel Fleury
3^e Vice-Président



Jérôme Harrault
4^e Vice-Président



Armel Froger
5^e Vice-Président



Jean-Yves Fulneau
6^e Vice-Président



Jackie Goulet
7^e Vice-Président



Christian Ruault
8^e Vice-Président



Anatole Micheaud
9^e Vice-Président



Éric Mousserion
10^e Vice-Président



Guy Bertin
11^e Vice-Président



Rodolphe Mirande
12^e Vice-Président



Sophie Saramito
13^e Vice-Présidente



Sylvie Beillard
14^e Vice-Présidente



Sophie Saramito
15^e Vice-Présidente



Jean-Luc Lhemanne
1^{er} Conseiller délégué
secteur Saumur



Jacky Bouchenoire
2^e Conseiller délégué
secteur Longué-Jumelles



Jean-Marie Poiron
3^e Conseiller délégué
secteur Doué-en-Anjou



Marc Bonnin
4^e Conseiller délégué
secteur Montreuil-Bellay



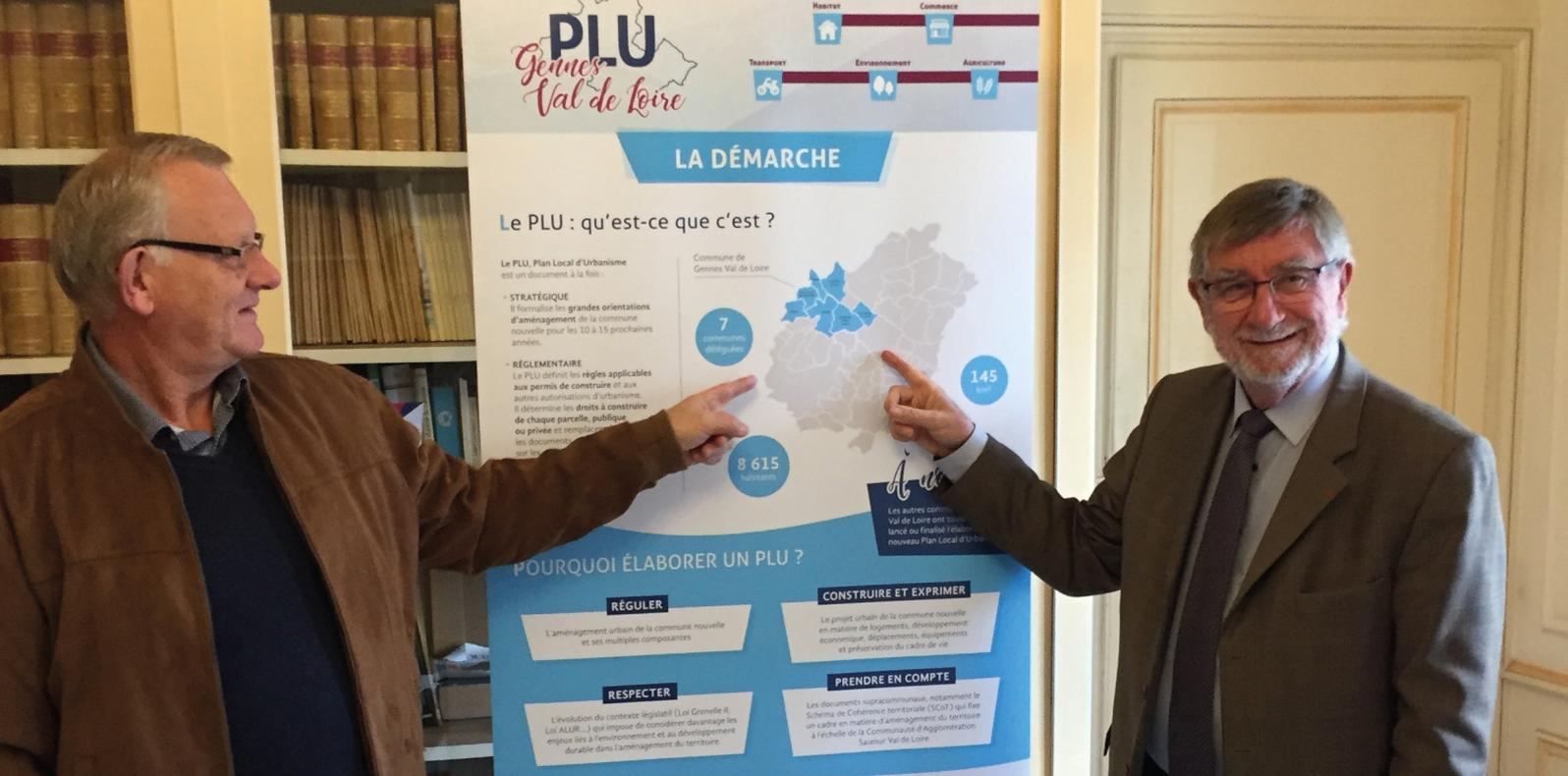
Patrice Vérité
5^e Conseiller délégué
secteur Saumur Sud



Denis Sauleau
6^e Conseiller délégué
secteur Gennes



Béatrice Bertrand
7^e Conseillère déléguée
secteur Allonnes



Un PLU coordonne les orientations portant sur le développement économique, l'habitat, les transports, les déplacements et la préservation des espaces naturels et paysagers.

L'objectif est d'élaborer des documents d'urbanisme stratégiques consolidant les politiques territoriales d'aménagement avec les spécificités des communes du territoire. L'élaboration des PLU(i) représente une réelle opportunité de préparer l'avenir en réponse aux objectifs de développement durable sur un territoire cohérent et équilibré.

PADD

2018 marque la fin du projet d'aménagement et de développement durable pour le secteur de l'ancienne Agglomération Saumur Loire Développement.

Les grandes orientations du PLU*i*

SAUMUR VAL DE LOIRE PILOTE L'ÉLABORATION DES PLU (PLAN LOCAUX D'URBANISME) DE TUFFALUN ET DE GENNES-VAL-DE-LOIRE ET DU PLU*i* (PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL) DES COMMUNES DE L'ANCIENNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOIRE-LONGUÉ.

L'entrée en vigueur en juin 2017 du Schéma de Cohérence Territoriale (ScoT) a incité les communes de Tuffalun et de Gennes-Val-de-Loire à revoir leur PLU et les communes du secteur Loire-Longué leur PLU*i*. Ces documents d'urbanisme, qui réglementent le droit des sols de chaque parcelle, publique ou privée, traduisent le projet politique d'aménagement et de développement d'un territoire pour les 10 à 15 années à venir.

Une vision territoriale à l'horizon 2030

Ces PLU(i) ont pour objectif de stimuler le développement du territoire en garantissant une croissance maîtrisée favorisant le renouvellement urbain. Ces trois démarches sont menées en étroite collaboration avec les communes concernées dans un esprit d'harmonisation.

Pour mener à bien ces projets, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire est accompagnée du cabinet d'urbanisme « Citadia conseil » et de la Chambre d'agriculture.

Des réunions publiques

Les différentes étapes s'accompagnent d'une importante opération de concertation avec les citoyens pour qu'ils fassent part de leurs remarques. À ce titre, trois réunions publiques, en octobre 2018, à Vernantes, Tuffalun et Gennes-Val-de-Loire ont permis d'ouvrir les échanges sur des questions du quotidien très diverses, allant de la mobilité aux droits du sol en passant par les formes d'habitat.

Un PLU respectueux des spécificités du territoire

Plusieurs types de documents constituent ces PLU(i). Un diagnostic du territoire, en cours de réalisation, servira de base pour l'élaboration le Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Ce PADD sera ensuite traduit dans les pièces opposables du PLU tels que le règlement, le plan de zonage ou encore les orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

La finalisation des documents d'urbanisme est prévue début 2020.



1

**UN TERRITOIRE ATTRACTIF OFFRANT
DES SERVICES ET DES PRATIQUES
ACCESSIBLES À TOUS**

Améliorer les transports en commun et la mobilité douce



**Votre transport
moins cher**

DÈS LE
1^{ER} JUILLET 2018

**POUR L'ACHAT
D'UN CARNET
DE 10 TICKETS
2 OFFERTS***

Depuis le 1^{er} juillet 2018, le carnet de 10 tickets est au prix de 8 soit 11,20 € au lieu de 14 €.



Tarifs ticket TAD

DÉCLENCHEMENT :

1,40 €

ZONAL :

2,10 €

TRANSPORT À LA DEMANDE

Afin de faciliter les déplacements des personnes non motorisées ou à mobilité réduite, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, via son délégataire Saumur Agglobus, propose un service de transport à la demande (TAD) pour apporter une solution de transport vers des centres d'intérêt de proximité, tels que les centres-bourgs, les équipements publics, les zones commerciales, les gares ou encore les pôles multimodaux.

En assurant des liaisons vers les pôles d'équilibre et en permettant, après correspondance, l'accessibilité à l'ensemble de la gamme de transport disponible à proximité, ce service lutte contre l'isolement des communes et est directement en lien avec le ScoT.



Le TAD zonal

Le TAD zonal permet à l'utilisateur de se déplacer d'un point d'arrêt à proximité de son domicile vers son pôle d'équilibre. Chaque commune du territoire est rattachée à un pôle d'équilibre. Sur le sol communautaire, il en existe 6 : Doué-en-Anjou, Gennes-Val-de-Loire, Longué-Jumelles, Allonnes, Montreuil-Bellay et la Ville de Saumur.

Le TAD ligne en déclenchement

Le TAD Ligne en déclenchement s'appuie sur les lignes régulières du réseau

Saumur Agglobus. Le passage des bus est « déclenché » à la demande des usagers sur des horaires prédéfinis. Ce service à la personne dessert l'ensemble des communes du territoire de l'Agglomération Saumur Val de Loire à l'exception de Denezé-sous-Doué, La Lande-Chasles, Mouliherne et Saint-Philbert-du-Peuple. Pour ces communes, les usagers sont invités à rejoindre leur pôle d'équilibre via le TAD zonal pour ensuite utiliser le TAD Ligne à déclenchement.

Le Transport des personnes à mobilité réduite (TPMR)

L'Agglomération Saumur Val de Loire porte une attention particulière aux besoins de chaque individu afin de lui fournir un service adapté. Ainsi le TPMR s'adresse aux administrés du territoire, affectés d'un handicap ne leur permettant pas d'utiliser dans de bonnes conditions les véhicules de transport public traditionnels. Ce service est assuré, soit au moyen d'un véhicule adapté au handicap du voyageur, soit au moyen d'un minibus spécifique aux usagers en fauteuil roulant.

SAUMUR AGGLOBUS C'EST :

**1 530 000
voyages/an**

enregistrés sur le réseau Saumur Agglobus sur l'ensemble des communes de l'Agglomération

**22
véhicules**

circulant sur 7 lignes urbaines et 14 lignes périurbaines

SÉCURISATION DU RÉSEAU DE TRANSPORT SCOLAIRE

Soucieux de la sécurité des quelques 5 000 élèves qui empruntent le réseau de transport scolaire, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a décidé d'équiper gratuitement chacun d'eux de gilets jaunes ou de brassards. L'objectif principal est de renforcer la visibilité et donc la sécurité individuelle des élèves aux abords des arrêts de bus. Ces équipements de sécurité sont obligatoires depuis le 5 novembre 2018.



Pour parfaire ce travail sur la sécurité, l'Agglomération a sollicité les maires des communes du territoire pour aménager les arrêts de bus scolaires en améliorant leur visibilité (peinture au sol, abribus, luminaires...).



En 2018, l'Agglo a investi 30 433 € dans l'achat de 27 nouveaux vélos à assistance électrique Avaé afin d'augmenter sa flotte déjà présente et mise à la location par la SPL Saumur Agglobus.

La marque Avaé a été déposée à l'INPI.



1 000
gilets jaunes

distribués gratuitement
par la SPL Agglobus
aux écoles primaires



3 900
brassards

distribués gratuitement
par la SPL Agglobus
aux collèges et lycées



7 643 €
investis

pour l'acquisition par la
SPL des gilets jaunes et
des brassards

TIXIPASS : DÉMATÉRIALISATION DES TITRES DE TRANSPORTS

Depuis juin 2018, une nouvelle application de vente de titres est proposée à la clientèle du réseau Saumur Agglobus, permettant un accès facilité au réseau de transport. Ce nouveau service est complémentaire des moyens de vente existants et est disponible sur smartphone.

Cette application est proposée sur le réseau de Saumur Agglobus et également sur d'autres réseaux en France (Réseau Vitalis à Poitiers, réseau Choletbus à Cholet, réseau Yélo à La Rochelle). Avec la même application, les clients peuvent voyager dans tous les réseaux partenaires.

L'adhésion est simple. Après le téléchargement de l'application, une inscription par courriel est nécessaire. Après avoir sélectionné le réseau de transport souhaité, l'application propose les titres utilisables, ticket unitaire ou carnet

de 10 tickets. Le client fait son choix et règle par carte bancaire. D'un simple clic, il valide son titre de transport à la montée dans le bus.

L'application TIXIPASS, soutenue par le GART et AGIR, va permettre de dynamiser le réseau en atteignant de nouveaux clients grâce à la simplification de l'accès. Elle est gratuite et propose, pour le moment, uniquement le service de base, c'est-à-dire les ventes de titres.

Un pourcentage est perçu par le prestataire sur les titres vendus. La commission est de 0,9% + 0,09€ pour les achats jusqu'à 3€, de 3,5% pour les achats entre 3€ et 10€ et de 2,5% pour les ventes supérieures.

Pour la période de juin 2018 à novembre 2018, le montant de la commission payé par Saumur Agglobus s'élève à 30€.





Renforcer l'offre de soins et lutter contre les déserts médicaux

L'AGGLOMÉRATION SOUTIENT LE FINANCEMENT DE LA CRÉATION DES MAISONS DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRES

Trois MSP (Maisons de santé pluridisciplinaires) sur le territoire pour 2020 : une à Doué-en-Anjou, une seconde à Gennes-Val-de-Loire et une troisième à Bellevigne-les-Châteaux.

Les MSP répondent à des critères spécifiques de l'Agence Régionale de Santé et peuvent ainsi être financées par différents fonds.

OUVERTURE D'UN CENTRE COMMUNAL DE SANTÉ

Face au risque de désertification médicale et dans le cadre du contrat local de santé (CLS), la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a favorisé le rapprochement entre la Ville de Saumur et les médecins retraités à l'origine du projet.

Le 5 novembre 2018, un Centre Communal de Santé a ouvert ses portes. 8 médecins retraités y assurent des consultations pour des patients sans médecin traitant, sans mise en concurrence avec les professionnels de santé déjà installés.

En plus des consultations, les médecins auront pour mission de former des internes

D'autres locaux de regroupement et d'accueil de médecins existent ou sont en projet sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. Ainsi le territoire parfait son maillage de professionnels de santé grâce aux locaux existants à Vernantes/Vernoil, Brain-sur-Allonnes ou encore à Longué-Jumelles, et ceux en projets dont Montreuil-Bellay, Saumur et le Puy-Notre-Dame.

En 2018, l'Agglomération Saumur Val de Loire s'est engagée, dans le cadre du CTR (Contrat Territoires-Région), au financement des Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) à Doué-en-Anjou et à Gennes-Val-de-Loire.

en médecine générale pour, à terme, augmenter le nombre de généralistes sur le territoire communautaire et faciliter leur future installation.

L'aménagement du cabinet a engendré des dépenses d'investissement d'un montant de 40 000 €. La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire s'est engagée sur un financement à hauteur de 50%, sur une base de 50/50 entre la Ville de Saumur et l'Agglomération.

Les frais de fonctionnement, évalués à 60 000 €, sont assurés par le CCAS de Saumur qui fait office d'employeur.

Les médecins seront rémunérés sur une base de 8 € la consultation.



20 000€

financés par
l'Agglomération pour
l'investissement de
l'aménagement du
centre communal de
santé

UN FINANCEMENT EUROPÉEN FAVORISE LA PRISE EN CHARGE DES PATIENTS

Une subvention LEADER a été accordée à l'association Coordination Autonomie pour favoriser la prise en charge de patients en perte d'autonomie.

Le Douessin (l'ex-Communauté de communes de la région de Doué), et particulièrement ses acteurs de santé, a bénéficié de la mise en place d'un logiciel de coordination de santé.

Une meilleure prise en charge pluridisciplinaire des patients

« Doctor Smart », logiciel développé par la société éponyme, permet le partage d'informations médicales en toute sécurité. Il est mis à disposition des professionnels de santé libéraux (médecins généralistes et spécialistes, infirmier(e)s, kinésithérapeutes, psychologues etc.) et des structures de santé (hôpital de Doué-en-Anjou, service de soins de suite des Récollets),

Un projet qui concrétise un des objectifs du Contrat Local de Santé

Le Contrat Local de Santé, porté par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, est un plan d'action visant à répondre aux grandes thématiques propres au territoire en matière de santé. Ce projet répond donc totalement à l'action 1.2 de l'axe 1 du Contrat Local de Santé, signé en 2015 entre la Communauté d'Agglomération et l'Agence Régionale de Santé, qui proposait d'« améliorer la coordination entre les professionnels de santé du territoire ».

500 patients potentiellement concernés

L'association Coordination Autonomie s'est chargée de mettre en place ce logiciel auprès des professionnels de santé et des patients. Ce sont en tout 500 personnes et 39 professionnels de santé qui peuvent bénéficier de ce système de partage d'informations médicales innovant afin d'améliorer le suivi médico-social.

Le coût du projet est de 32 530 € TTC avec un financement LEADER à hauteur de 61 % du montant total soit 19 984 €.



**32 530 €
TTC**

d'investissement pour la mise à disposition du logiciel «Docteur smart»

ZOOM sur



LEADER SAUMUROIS

Le programme LEADER, porté par le Groupe d'Action Locale (GAL) saumurois, permet l'attribution de subventions aux porteurs de projets des territoires ruraux. 15 communes* de l'Agglomération Saumur Val de Loire sont éligibles à ce programme européen.



L'enveloppe allouée au territoire saumurois pour la période 2014-2020 atteint 1 094 000 euros, une partie de cette enveloppe est fléchée pour soutenir des projets d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics.

<http://leader.saumurvalde Loire.fr>

* Blou, Courléon, Dénézé-sous-Doué, Doué-en-Anjou, Gennes-Val-de-Loire, La Lande-Chasles, Longué-Jumelles, Louresse-Rochemenier, Mouliherne, Saint-Clément-des-Levées, Saint-Philbert-du-Peuple, Tuffalun, Les Ulmes, Vernantes, Vernueil-le-Fourrier.

Garantir l'accès aux services partout sur le territoire

L'AGGLOMÉRATION SIGNE UN SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS DES SERVICES AU PUBLIC

L'État et le Département de Maine-et-Loire ont souhaité que chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) affirme son rôle majeur dans l'organisation d'un maillage des services au public à l'échelle des territoires tout en s'appuyant sur leurs polarités et leur politique d'aménagement du territoire.

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a signé le 26 avril 2018 la convention cadre de mise en œuvre du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public. À ce titre, elle s'est engagée à :

- participer à sa mise en œuvre,
- participer aux instances de pilotage,
- rendre compte de l'état d'avancement des actions,
- communiquer et faire connaître les engagements inscrits dans le schéma.

L'Agglomération Saumur Val de Loire envisage l'accessibilité des services aux publics non pas uniquement de manière géographique pour un maillage du territoire dû à l'implication des communes pôles mais au sens large par le biais, entre autres, du numérique, du déploiement du très haut débit ou encore de l'accès à l'informatique pour tous via les cyber-centres.

Afin de créer des relais de l'information, l'Agglomération entend faire naître des Maisons de services au public (MSAP). Les structures existantes sur le territoire (mairies, centre sociaux, commerces, associations...) sont également des outils d'aide à la diffusion de l'information et ont prouvé leur efficacité.

L'objectif ne s'arrête pas à la diffusion d'informations sur les services rendus par les administrations ; l'objectif est aussi de renseigner sur les services locaux ou nationaux, privés ou publics (CAF, ADMR, Pôle Emploi, la Poste...) ou de mettre en place des permanences utiles aux citoyens, sans aucun critère de distinction.

Le contrat local d'engagement met en œuvre la charte locale des services aux publics, réalisée en partenariat avec les communes polarités du territoire, et avec les principaux opérateurs de services signataires du SDAASP. Cette charte comprend trois volets : la présentation du maillage territorial de services, les orientations et plans d'actions, le suivi-animation.

2 maisons de services au public prévues sur le territoire

En réponse au « soutien financier à la création de maisons de santé » inscrit dans l'intérêt communautaire, Saumur Val de Loire apporte son soutien au développement des maisons de santé au travers du Contrat Territoires-Région.

À ce jour deux MSAP sont prévues, l'une à Allonnes et l'autre à Gennes-Val-de-Loire ultérieurement.

Les autres communes pôles ont fait le choix de se servir de l'existant, en développant les services des mairies et mairies annexes par exemple.

A Montreuil-Bellay, c'est le centre social qui tient ce rôle, et à Longué-Jumelles, le Pôle Administratif Longuéen assure ces missions.



6
MSAP

ou structures assimilées
basées sur 6 pôles de
l'Agglomération



5
PLAIA

Points locaux d'accueil
et d'information des
associations, 2 à créer



8
EPN

Espaces publics
numériques existants,
1 à constituer

L'AGGLOMÉRATION MET EN PLACE DES OUTILS NUMÉRIQUES POUR LA MODERNISATION DE LA RELATION USAGERS

E-piscines

Inscriptions pour les cours de natations et les activités aquatiques enfants et adultes : pour les personnes souhaitant pratiquer l'aquagym ou l'aquabike, quelque soit la piscine du territoire, il est possible de s'inscrire en ligne.

www.saumurvaldeloire.fr



Nouvelles plateformes de dématérialisation des marchés publics

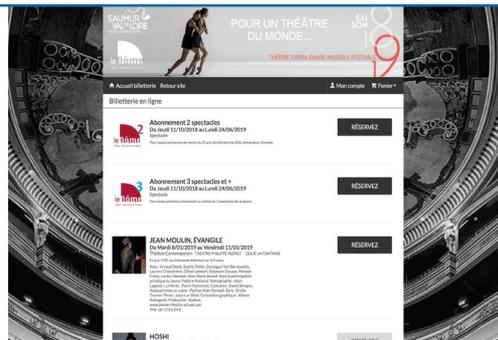
Depuis le 1^{er} novembre 2018, l'Agglomération Saumur Val de Loire, la Ville de Saumur et son CCAS diffusent leurs marchés publics sur une nouvelle plateforme de dématérialisation. Informations accessibles : consultations, DCE, offres, données essentielles des marchés.

www.marches-securises.fr

Saison culturelle : billetterie en ligne

Accessibilité en ligne de la billetterie de la saison culturelle de l'Agglomération. Il est possible de réserver ses places directement depuis le site internet

<http://saisonculturelle.agglo-saumur.fr>



TixiPASS

Application de vente en ligne des titres de transports. Avec la prise de compétence « gestion du transport » au 1^{er} septembre 2017 et l'augmentation du nombre d'élèves transportés, l'Agglomération a décidé d'harmoniser les tarifs en se basant sur le tarif le plus bas.

Portail des aides

Ce nouvel outil, mis en ligne le 6 décembre 2018, renseigne rapidement entreprises, associations, collectivités et particuliers sur les aides financières ou d'accompagnement existantes liées aux compétences communautaires.

www.saumurvaldeloire.fr



2022

échéance de la couverture totale du territoire en fibre optique



250 aides

référéncées sur le portail des aides

PISCINE
VAL DE
THOUET

SAUMUR
ÉQUIPEMENT COMMUNAUTAIRE



Développer les pratiques sportives et culturelles : une priorité

NATATION SCOLAIRE

En se dotant de la compétence facultative « Prise en charge des cours de natation à destination des scolaires du territoire, ainsi que du transport pour s'y rendre » lors du conseil communautaire du 2 février 2017, l'Agglomération s'est engagée à harmoniser le nombre de séances de natation scolaire afin d'établir l'équilibre sur l'ensemble des piscines du territoire et ainsi proposer, d'ici la fin du mandat, 40 séances de 35 minutes pour tous les élèves du territoire, de la grande section (GS) au CE2.

Parce que la natation scolaire est l'une des priorités d'intervention de la politique sportive de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, tous les élèves de primaire du territoire peuvent désormais accéder aux séances d'apprentissage de la natation.

Une pédagogie harmonisée, une égalité de traitement dans l'initiation à la natation, des temps de transport rationalisés, tels sont les facteurs sur lesquels mise Saumur Val de Loire afin de contribuer au développement du savoir nager et de permettre à chaque élève de s'engager en toute sécurité dans le milieu aquatique et d'accéder aux pratiques nautiques sportives ou de pleine nature.

En partenariat avec l'Éducation Nationale, l'Agglomération prend en charge la planification des séances, les déplacements des classes et la mise à disposition de personnels qualifiés.

Sur l'année scolaire 2017-2018, 4 609 élèves ont enfilé leurs bonnets de bain et ont pu entrer dans le cycle du savoir-nager.



3 266
élèves

de la grande section au
CE2 ont été accueillis
à la piscine du Val de
Thouet pour la saison
2017-2018



1 343
élèves

de la grande section au
CM2 ont été accueillis
à la piscine à Doué-en-
Anjou pour la saison
2017-2018



L'AGGLOMÉRATION MODERNISE SES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Piscine du Val de Thouet

Construite en 1995, la piscine du Val de Thouet à Saumur se doit de répondre aux évolutions réglementaires, sociétales afin de rester un équipement sportif de qualité pour la population du Saumurois.

Elle a fait l'objet de travaux de rénovation partielle et de mise en conformité afin de maintenir et développer un accueil de qualité et une sécurisation des agents.

L'évolution technique est également visée dans le but de réduire la consommation énergétique et avoir une meilleure gestion des fluides et des énergies, en mettant en place une isolation thermique extérieure de façade, un déchloramineur et en modifiant les luminaires de la piscine, par exemple.



Piscine d'Offard

Des travaux sont également réalisés, afin de favoriser l'accès à l'équipement pour l'ensemble des usagers, notamment les personnes en situation de handicap.

Piscines estivales

Chaque année, des travaux sont programmés sur les piscines d'été afin d'améliorer le confort des usagers.

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE PISCINE COUVERTE À LONGUÉ-JUMELLES

L'Agglomération souhaite la construction d'une piscine à Longué-Jumelles permettant d'accueillir tous les scolaires du territoire dans un cadre d'apprentissage de la natation scolaire (carence au nord du territoire), d'offrir un équipement de détente et de loisirs pour le grand public et les touristes et de renforcer l'attractivité et le rayonnement du territoire.

En choisissant une assistance à maîtrise d'ouvrage afin de répondre aux attentes et de maîtriser les coûts en terme d'investissement et de fonctionnement, l'Agglomération s'est vue proposer plusieurs scénarii. L'option retenue est

pédagogique, avec deux bassins qui permettront l'accueil simultané de deux classes ; sportif avec un bassin de 25 mètres et 5 lignes d'eau qui permettra une pratique libre ou en club des nageurs et d'organiser des compétitions avec la Fédération Française de Natation ; ludique, une pataugeoire, un toboggan et le bassin d'activités profiteront à tous les membres d'une famille ; de santé et de bien-être avec le bassin d'activités équipé d'une pente douce et de différents jets massants.

Les travaux doivent être réalisés entre 2020 et 2022.



326 k€
de travaux

à la piscine du Val de Thouet pour la mise en conformité et la réduction de la consommation énergétique



Bonnets de bain obligatoires

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le port du bonnet de bain est obligatoire dans les piscines couvertes de l'Agglomération.

Une première sur le département de Maine-et-Loire.



45 k€

investis dans le remplacement d'un praticable à la salle Gym'Agglo pour l'apprentissage des figures acrobatiques en toute sécurité

DONNE DU SPORT À TON CORPS EN PRÉSENCE DE CHRISTINE ARRON

Après une 1^{ère} édition en 2017, l'opération « Donne du sport à ton corps » a été reconduite les 6 et 7 juillet 2018. L'objectif : **sensibiliser la population aux bienfaits de la pratique d'une activité physique et/ou sportive.**

La conférence du 6 juillet a été animée par trois champions convaincus, Christine Arron, athlète française, détentrice du record d'Europe du 100 mètres, Samir Ait Saïd, gymnaste qui s'est classé 4^e au championnat du monde 2017 après une grave blessure lors des Jeux Olympiques

de Rio en 2016 et Rodolphe Bouché, conseiller technique national au pôle France gymnastique et formateur à l'INSEP (Institut national du sport, de l'expertise et de la performance).

Le 7 juillet, des animations gratuites ont été proposées sur le parvis et sur la terrasse du théâtre le Dôme.

Sur le territoire, l'accès à toutes les piscines communautaires était gratuit toute la journée.



UN FONDS DE CONCOURS POUR L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS DE REMISE EN FORME

Dans le cadre de son projet sport-santé, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire soutient le déploiement des parcours de santé en accès libre sur tout le territoire. Ainsi, le financement de 10 équipements a été retenu pour la construction de sites sportifs de proximité avec un soutien financier de 5 000 euros par projet par la Communauté d'Agglomération.

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES : LABEL SPORT-SANTÉ

Dans le cadre de l'action Donne du sport à ton corps, plusieurs séances de remise en forme ont été proposées dans 10 communes du territoire de mai à octobre 2018. Ces temps de « sport bien-être », pratiqués en pleine nature, ont permis de sensibiliser et d'initier un public âgé et/ou sédentaire à une activité physique douce et ludique accessible à tous (exemple : la marche nordique).

En parallèle, des écoles du territoire ont également pu bénéficier de programmes de sensibilisation au sport-santé. Portée par l'éducation nationale, cette action s'est décomposée en 5 séances d'1h30 pendant lesquelles les élèves ont pu découvrir les bienfaits de l'hydratation lors d'une activité physique, faire des tests de condition physique, s'initier à une activité physique, participer à des ateliers cuisine.

HAUTE VOLTIGE À GYM'AGGLO

Dans son engagement pour le sport de haut niveau et dans sa volonté de soutenir la filière équine, l'Agglomération donne un accès gratuit à la salle Gym'Agglo pour les entraînements spécifiques du Pôle France de Voltige.

Cette opportunité permet notamment aux voltigeurs champions du monde de préparer figures et portés avec des trampolines et des fosses de sécurité.



Guide Sport-santé pour l'accompagnement des associations dans l'appréhension de l'arrivée de nouveaux adhérents - juin 2018



L'ÉCOLE DE MUSIQUE DEVIENT COMMUNAUTAIRE

À l'origine, l'apprentissage de la musique relevait d'un SIVU (Syndicat intercommunal à vocation unique) pour les communes de Doué-en-Anjou, Montreuil-Bellay et la Ville de Saumur. Cette école était la seule école publique d'enseignement musical du territoire. Dans les autres communes, cet enseignement était assuré par des associations.

Une école d'agglomération et des associations conventionnées

La délibération du 29 mars 2018 transforme le SIVU en école d'agglomération, l'école de musique Saumur Val de Loire est créée. Les lieux de cours étant maintenus sur les trois communes du SIVU, une réflexion sur la création de lieux d'enseignement sur d'autres communes est en cours.

Les associations existantes sur l'ensemble du territoire sont conservées. Celles qui le souhaitent pourront passer une convention d'objectifs avec l'Agglomération, c'est déjà le cas pour Blou/Brain-sur-Allonnes/Varennes/Longué-Jumelles et Varrains/Chacé par exemple.

Cet élargissement de compétence facilite, favorise et enrichit l'accès à l'enseignement musical sur tout le territoire tout en permettant une tarification plus accessible et équitable.

Tarifs et enseignements harmonisés

L'inscription d'un élève venant d'une commune hors SIVU était, jusqu'à la prise de compétence enseignement musical par l'Agglomération, parfois doublée.

Les tarifs fixés pour la rentrée 2018 sont désormais les mêmes, que l'enfant soit inscrit à l'école de musique ou au sein d'une association conventionnée.

ÉCOLE de MUSIQUE

SAUMUR VAL DE LOIRE 

Un directeur adjoint à mi-temps a été recruté avec l'objectif de coordonner les associations. Ces dernières travaillent conjointement avec l'école de musique autour d'un projet commun visant à faire rayonner l'enseignement musical sur l'ensemble du territoire.

Des temps d'éducation musicale dans les écoles maternelles et primaires de l'Agglomération sont également assurés. Le musicien, recruté pour cette mission, y dispense, dans un premier temps, la pratique du chant.



Pose de la nouvelle signalétique de l'école de musique au Théâtre le Dôme - septembre 2018



320 €
par an

pour le 1^{er} enfant s'inscrivant à la pratique instrumentale

160 €
par an

pour le 2^e enfant s'inscrivant à la pratique instrumentale

80 €
par an

à partir du 3^e enfant s'inscrivant à la pratique instrumentale



50 €
par an

Tarif harmonisé 2018 pour l'éveil musical



340 520
prêts

enregistrés en 2018
contre 299 941 en
2017



8 508
usagers

des bibliothèques
(8 142 en 2017)



278 385
documents

dont 30 000 ouvrages
patrimoniaux



469
utilisateurs

actifs de la bibliothèque
numérique



70
abonnés

aux cybercentres

SCHÉMA DE LECTURE PUBLIQUE

Le réseau l'Imagin'R se compose de 3 médiathèques communautaires, 31 bibliothèques communales ou associatives et 3 cybercentres/cyberpoints.

2018 a marqué la fin d'un travail de plusieurs années avec la validation du schéma directeur de la lecture publique 2018-2023.



L'auteure et illustratrice jeunesse, Annette Tamarkin, les 18 et 19 avril 2018 aux médiathèques de Saumur et de Montreuil-Bellay

Plusieurs objectifs :

- **Compléter le réseau de bibliothèques et médiathèques** pour amener la culture et la lecture au plus près des habitants dans chaque commune et chaque quartier.
- Structurer sur le long terme le réseau **en modernisant les médiathèques communautaires** en facilitant leur accès et en renforçant le maillage du territoire.
- **Apporter un soutien aux bibliothèques associées communales ou associatives** qui représentent un service culturel de proximité et un lieu d'échange convivial.
- **Inscrire l'action du service de lecture publique** dans les problématiques territoriales identifiées : question de la réussite éducative, illettrisme...
- **Adapter les collections de documents aux nouvelles pratiques culturelles** notamment numérique.

Ces objectifs sont déclinés en plusieurs axes dans lesquels s'inscrivent des actions concrètes. Le 1^{er} axe vise à « développer une offre de lecture publique structurante en aménageant et modernisant les médiathèques ». À ce titre, en 2018, les horaires des médiathèques de Saumur et Montreuil-Bellay ont été élargis avec désormais une ouverture le mercredi matin, le jeudi après-midi et en soirée jusqu'à 18h30 (au lieu de 18h00) tous les jours sauf le samedi.

Aussi, décembre a donné le coup d'envoi des travaux de rénovation de la médiathèque de Doué-en-Anjou.

Soutenir les bibliothèques communales ou associatives pour conserver une offre culturelle de proximité, prendre en compte les nouvelles pratiques numériques et asseoir l'offre de documentation traditionnelle, diversifier l'offre d'actions culturelles et de services en direction de tous les publics y compris les plus en difficulté sont les trois autres axes développés.



Exposition Especedelivre à la médiathèque de Saumur



10h30
par semaine

d'ouvertures
supplémentaires pour les
médiathèques de Saumur et
de Montreuil-Bellay depuis
la rentrée 2018



7 500
enfants

accueillis dans les
bibliothèques du réseau
parmi 350 classes (écoles
et collèges) et 48 structures
petite enfance



240
bénévoles

25
agents
(23,3 ETP)



SPECTACLE VIVANT 2017-2018

La saison culturelle offre une programmation pleine de surprises, de temps forts et de pépites, c'est le spectacle vivant dans toute sa diversité dans un seul but : la culture pour tous les publics et pour tous les âges.



90
spectacles

en 2018 dont 2 festivals,
la Folle journée
et Mômes en Folie



30
spectacles

décentralisés à Montreuil-
Bellay, Doué-en-Anjou,
Longué-Jumelles, Gennes-
Val-de-Loire et Le Puy-
Notre-Dame



6
soirées musique

avec dégustation sur la
terrasse du Dôme
+ 1 concert



106
plasticiens

exposés dans
les galeries du Théâtre



En 2018, l'Agglomération Saumur Val de Loire a mis à disposition des espaces du Théâtre le Dôme pour 34 événements dont Livre et Vin, Anjou Vélo Vintage, le Marathon de la Loire, tournage « Les films du 24 » pour le cinéma, le Congrès de Villes Marraines, le Congrès national des MJC, le salon Saumur So Bio, le salon Prestige de Loire ainsi que pour les 7 soirées d'été du Syndicat des Vins.



Et aussi :

- 4** lundis du Jazz décentralisés sur le territoire,
- 4** lectures de pièces en création ou en répétitions publiques,
- 4** stages de pratique artistique dont 1 à destination des professionnels,
- 3** résidences de compagnie, en théâtre et en jeune public,
- 8** artistes associés dont 2 poètes,
- 3** créations destinées à tourner au niveau national ou international



2 000
scolaires

accueillis lors des 80
visites commentées du
Théâtre dans le cadre de la
médiation culturelle



36 195 €
de mécénat

34 500 € de mécénat
d'entreprises et 1 695 €
provenant des particuliers

Malgré un sinistre-dégât des eaux important survenu dans la nuit du 4 au 5 septembre 2018 rendant inutilisable le Théâtre le Dôme pendant plusieurs mois, la saison culturelle 18-19 a pu être globalement assurée. Pour 2018, deux spectacles ont dû être annulés et 7 autres ont pu avoir lieu grâce à la mise à disposition de leur salle par les communes de Saumur et Doué-en-Anjou ainsi que Fontevraud.



Renforcer l'image accueillante du territoire

LA REVITALISATION URBAINE

Depuis 2015, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire est engagée dans le dispositif de revitalisation urbaine « Anjou Cœur de Ville » à l'initiative du Département de Maine-et-Loire. Les objectifs de la démarche en centre-bourg ou centre-ville sont de favoriser l'installation de nouveaux habitants, valoriser le patrimoine historique et architectural, aménager les espaces publics (restauration de rues, de places), développer les commerces et les services, améliorer les déplacements dits doux : piétons, cyclistes, transports en commun...

Pour ce faire, des études pré-opérationnelles élaborent un plan guide par centre-bourg, lequel détermine un plan d'actions à court, moyen et long termes afin de faciliter le renouvellement urbain. À titre d'exemple, les communes mettront en œuvre des travaux d'aménagement d'espaces publics, de construction d'équipements publics, de mise en place de signalétique ou le financement de devantures pour les commerces etc.

L'Agglomération, quand à elle, suivra et animera le volet habitat des plans guides. La rénovation de logements du parc privé est en effet une action prioritaire de ce dispositif qui pourra donner notamment lieu, en phase opérationnelle,

à l'attribution de subventions de l'ANAH (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat), du Département et de l'Agglomération. Ces aides s'adressent aux propriétaires occupants et bailleurs sous conditions.

À l'échelle de l'Agglomération, « Anjou Cœur de Ville » concerne en 2018 les centres-villes et centres-bourgs de Saumur, Montreuil-Bellay, Vivy, Fontevraud-l'Abbaye, Allonnes et Longué-Jumelles. Dans ce cadre, l'Agglomération pilote et finance des études multi-thématiques pré-opérationnelles pour un montant de 490 260 € TTC. Ces études sont subventionnées par l'ANAH (42 %), la Banque des Territoires (16%), le département de Maine-et-Loire (7 %) et la région Pays de la Loire (3%). Le reste à charge pour l'Agglomération est évalué à 156 107 € TTC (32% de la dépense).



Enquête habitat à Vivy et Montreuil-Bellay septembre 2018



Logo Anjou Cœur de Ville - Le Saumurois se revitalise - déposé à l'INPI



6
communes

concernées par Anjou Cœur de Ville en 2018



591 k €
d'études

multi-thématiques pré-opérationnelles dans le cadre d'Anjou Cœur de Ville

Actions menées en 2018 dans le cadre d'Anjou Coeur de Ville :

- Communication et animation en régie d'un Programme d'Intérêt Général d'amélioration de l'Habitat sur le périmètre de revitalisation au centre-bourg de Fontevaud-L'Abbaye.
- Notification et commencement de l'étude « élaboration d'un programme de revitalisation et d'amélioration des conditions d'habitat des centres-bourgs Montreuil-Bellay et Vivy » (fin d'étude prévue en septembre 2019).
- Notification en décembre du marché « élaboration d'un programme de revitalisation et d'amélioration des conditions d'habitat des centres-bourgs de Longué, Jumelles et Allonnes » (durée d'étude hors délai de validation = 14 mois).
- Réalisation d'un premier appel d'offres infructueux pour l'étude « élaboration d'un programme de revitalisation et d'amélioration des conditions d'habitat au centre-ville de Saumur suivi d'un deuxième appel d'offres (notification prévue au 1^{er} trimestre 2019).



Vous souhaitez améliorer le confort de vie dans votre logement et vous posez des questions

LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE ET D'ADAPTATION DES LOGEMENTS À LA PERTE D'AUTONOMIE

- Quel chauffage pour mon logement ?
- Comment bien isoler mon pavillon ?
- Comment adapter mon logement pour y vivre plus longtemps ...
- Ai-je droit à des aides financières ?



Le Programme d'intérêt général (PIG) de « lutte contre la précarité énergétique et d'adaptation des logements à la perte d'autonomie » mis en place par le Département de Maine-et-Loire peut-être répondre à vos questions.

Ouvert aux habitants de l'Agglomération, ce dispositif mobilise des aides de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) attribuées sous certaines conditions (*revenus, logement de + de 15 ans, être propriétaire de son logement,...*).

En complément de cette subvention principale, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire apporte également un soutien financier aux projets de travaux sous réserve d'éligibilité aux aides ANAH.

Pour vérifier votre éligibilité, vous pouvez prendre contact avec le Service Habitat du Département de Maine-et-Loire, délégataire des aides de l'ANAH **au 02 41 18 80 79 ou à cellulehabitat@maine-et-loire.fr**



Pour tout complément d'information, le Pôle Habitat de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire répond à vos questions :

02 41 40 45 56



8

hébergeants

ont accueilli 17 jeunes dans le cadre du dispositif Hébergement chez l'habitant



100

jeunes

accompagnés dans le cadre du dispositif d'Accueil Information Logement Jeunes



15

logements

conventionnés très social



10 400 €

versés

par l'Agglomération pour le financement de travaux des logements temporaires



150
professionnels

ont participé à la 4^e édition du salon de l'Habitat en 2018 avec la présence exceptionnelle de Stéphane Plaza

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire conduit des actions en matière d'habitat définies dans le cadre de son Programme local de l'habitat. Diverses animations gratuites, comme « Traque aux watts », ont ainsi été programmées en partenariat avec l'Espace info énergie du Maine-et-Loire. L'objectif est de favoriser l'amélioration de l'habitat et d'accompagner les propriétaires dans d'éventuels travaux et démarches comme par exemple le changement des huisseries, de l'isolation ou des travaux de rénovations.

L'Agglomération est également présente lors de manifestations comme le salon de l'habitat à Doué-en-Anjou et à Saumur.



Salon de l'Habitat - mars 2018



6
grands
rassemblements

des gens du voyage accueillis en 2018.
4 sur l'aire de grands passages à Allonnes (570 caravane au total), 1 sur l'aire aux Rosiers-sur-Loire (200 caravanes) et 1 sur l'aire à Distré (200 caravanes)

PROGRAMME D'ACCUEIL ET D'ANIMATIONS

Le PAA (Programme d'Accueil et d'Animations), en cours d'écriture, est réalisé en collaboration avec des partenaires départementaux et associatifs. Pour la première fois la parole des gens du voyage a pu être intégrée au processus qui s'oriente autour de thématiques comme la formation et l'emploi, la santé et la prévention, la culture, les sports et loisirs, l'accueil, l'habitat et l'environnement, la scolarisation et l'éducation.

2018 a été l'année du changement de partenaire social au niveau départemental. L'équipe de « voyageurs 49 » met au service des gens du voyage des assistantes sociales, des animateurs en prévention santé, insertion professionnelle...

L'année a également été marquée par la prévention santé avec notamment la vaccination contre la rougeole pour endiguer l'épidémie dans la communauté des gens du voyage. L'ARS se félicite du travail accompli sur l'ensemble du département afin de stopper l'évolution de cette maladie.

Les séances de vaccination annuelles ont également eu lieu à l'automne avec une meilleure participation des familles conscientes de l'importance de la nutrition sur l'état de santé général.



17 556 €
de travaux

sur les aires d'accueil des gens du voyage en 2018

GRANDS TRAVAUX 2018 EN RÉGIE DIRECTE SUR LES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE :

Aire d'accueil des gens du voyage de Doué-en-Anjou :

- Changement des ballons d'eau chaude (4 575,35 € TTC)
- Changement des sanitaires (1 230,61 € TTC)
- Pose de régulateurs thermostatiques (785,95 € TTC)
- Installation d'éclairage LED dans les sanitaires (5 100 € TTC)

Aire d'accueil des gens du voyage des Rosiers-sur-Loire, Longué-Jumelles et Saint-Philbert-du-peuple :

- Pose de Lampadaires solaires (3 865,06 € TTC)
- Pose d'une porte blindée (2 000 € TTC)



2

**UN TERRITOIRE DYNAMIQUE,
CAPTEUR D'INNOVATION
ET DE NOUVELLES ACTIVITÉS**



Attirer de nouvelles entreprises, permettre l'innovation et le développement endogène

Selon l'étude
réalisée par la CCI :



24 %

des personnes
interrogées ne sont pas
informatisées



23 %

des personnes
interrogées ont
plus de 55 ans



30 %

des personnes
interrogées souhaitent
transmettre ou céder

UNE POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE

La Loi NOTRe du 7 août 2015 a inscrit dans le libellé de la compétence obligatoire développement économique des communautés d'agglomération une nouvelle prérogative intitulée « **politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire** ».

Partie intégrante du développement économique et de l'aménagement du territoire, le commerce participe pleinement à l'attractivité du territoire. La politique locale du commerce menée peut se définir comme la ligne de partage, au sein d'une compétence, entre les domaines d'actions qui peuvent être transférés à l'Agglomération et ceux qui demeurent à un niveau communal.

Le principe de subsidiarité a été retenu entre communes et Communauté en matière de soutien aux activités commerciales, seul domaine où les interventions intercommunales sont conditionnées à la référence à un intérêt communautaire.

En application d'une stratégie intercommunale, qui se devait de prendre en compte les évolutions de l'offre commerciale futures, des interventions respectives entre Communauté et communes ont eu lieu.

Intérêt communautaire en matière de politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales

Votée en novembre 2018 suite aux études réalisées localement par la CCI, cette politique locale des commerces comprend, pour 2019-2020 :

- la mise en place d'un observatoire du commerce,
- l'élaboration d'une stratégie de développement commercial,
- la définition et la mise en œuvre de politiques de soutien à la modernisation des commerces notamment en direction des commerces de centre-ville et centre-bourg,
- l'accompagnement des professionnels sur les nouvelles tendances et les actions de professionnalisation (*veille, numérique, développement durable, anglais...*),
- l'information et la communication sur les actions d'accompagnement,
- les aides relevant du périmètre de l'Agglomération au travers d'une politique de soutien à la modernisation des commerces (*fonds Leader, appel à projet FISAC, aide de l'Agglomération*).

LES VENTES 2018

- Fin du crédit-bail de DMC sur la zone Anjou Actiparc de Jumelles ; la société acquiert le bâtiment pour l'euro symbolique.

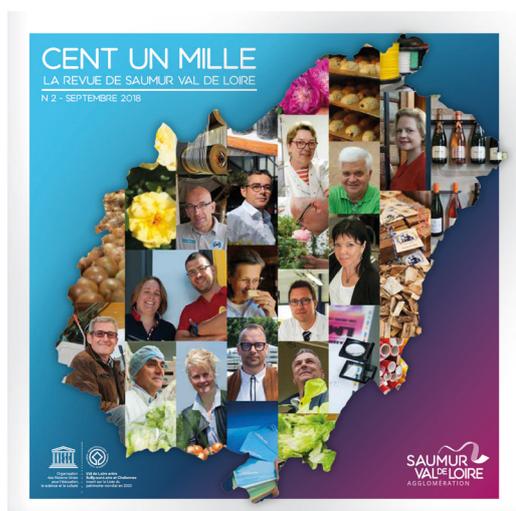
- Vente d'une parcelle de 1 000 m² sur la zone d'activités la Petite Champagne à Doué-en-Anjou à la société Agelec pour l'agrandissement du parking et la construction de 3 cellules de 100 à 150 m².

- Vente de l'atelier-relais n°3 sur la zone Champ-Blanchard à Saumur au profit de la société LE NY Carreleur.

- Vente de l'usine-relais de 1 000 m² sur la zone d'activité à Chacé au laboratoire d'œnologie LITOV (délibéré, en attente de la signature).



Le 10 septembre 2018, Jean-Michel Marchand posait la première pierre d'un atelier-relais sur la zone de la Chesnaye à Ambillou-Château. D'une surface totale de 200 m², ce nouvel équipement représente un investissement de 210 000 €.



Le numéro 2 de la revue Cent un mille est paru en septembre 2018. Il a été édité à 18 000 exemplaires et est consultable sur www.saumurvaldeloire.fr. Cette édition met en avant des hommes et des femmes qui font l'économie du territoire. En parallèle, une exposition est disponible pour les communes.



MISE EN OEUVRE DE LA ZAC 3 À LA RONDE POUR L'ACCUEIL DE LA TOURANGELLE

Suite à l'incendie provoquant la destruction totale du site de la Tourangelle le 9 juin 2018, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, dès le 11 juin 2018, a proposé différentes solutions permettant à l'entreprise de se reloger temporairement. La Tourangelle a choisi le site privé BSIPM sur la zone Écoparc à Saumur pour relancer son activité courant juin.

L'Agglomération s'est engagée dans une recherche d'un nouveau site d'implantation pour l'entreprise qui ne souhaitait pas réinvestir son ancien site de La Ronde pour cause d'absence d'assainissement collectif.

Objectif : décembre 2019

Pour la Tourangelle, le nouveau bâtiment devra être opérationnel en décembre 2019. En parallèle de ses recherches, notamment sur d'autres territoires comme l'Indre-et-Loire, La Tourangelle s'est vue proposer par Saumur Val de Loire 8 terrains susceptibles de permettre une reconstruction.

Un terrain de 40 000 m²

Saumur Val de Loire a étudié, courant de l'été 2018, la possibilité de raccorder à l'assainissement collectif la ZAC 3 de la Ronde sur Allonnes dont les travaux d'aménagement sont prévus pour 2019.

En septembre 2018, l'Agglomération a proposé à l'entreprise une implantation sur un terrain de 40 000 m² situé sur la ZAC 3 de la Ronde et raccordé au réseau d'assainissement collectif.

Par ailleurs, la collectivité a proposé à l'entreprise de racheter son ancienne parcelle d'environ 15 000 m² et de lui attribuer une aide à l'immobilier de 100 000 € sous forme d'avance remboursable.

L'entreprise a donné un accord écrit sur l'ensemble de ces propositions fin novembre 2018. Le conseil communautaire a entériné ce projet lors de sa séance du 13 décembre 2018.



40 000 m²

de terrain pour la reconstruction de la Tourangelle



100 k€

d'aide à l'immobilier sous forme d'avance remboursable proposés à La Tourangelle

L'AGGLOMÉRATION SOUTIENT LES ENTREPRISES DE SON TERRITOIRE

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire souhaite soutenir les entreprises qui se développent et investissent sur son territoire et favoriser l'implantation d'activités nouvelles. À ce titre, le Conseil communautaire a validé une enveloppe financière permettant la mise en place d'un dispositif d'aides aux entreprises compatible avec le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation ligérien. Ces aides permettent d'augmenter les capacités de financement des entreprises et de faciliter leur accès au crédit bancaire.

Règlement des aides aux entreprises

135 000 €

attribués en 2018

Sous forme d'avance remboursable, cette aide permet de faire levier auprès des banques dans le cadre d'un investissement immobilier (acquisition, extension, réhabilitation) de plus de 100 000 €.

En 2018, 3 dossiers ont bénéficié de cette aide :

- Carrosserie Charrier, Doué-en-Anjou, 50 000 €,
- Ecolodges, Gennes-Val-de-Loire, 50 000 €,
- Transports Boiteau, Saumur, 35 000 €.

L'aide à la modernisation de l'appareil productif

109 915 €

attribués en 2018

Sous forme de subvention, cette aide financière constitue un apport pour les acquisitions de nouveaux matériels et machines permettant à la TPE/PME de se moderniser afin de rester compétitif et/ou augmenter son chiffre d'affaires et/ou réduire la pénibilité...

En 2018, 5 entreprises se sont vues attribuer cette aide :

- SAS Barthélémy, Vernueil-le-Fourrier, 28 500 €,
- A PROD G, Allonnes : 18 074 €,
- Broutin Alu, Turquant, 28 800 €,
- Dujardin, Allonnes, 15 724,20 €,
- Carrosserie Charrier, Doué-en-Anjou, 18 817,50 €.

L'aide aux start up

10 000 €

attribués en 2018

Une aide financière est fléchée pour les entreprises en cours de création, basée sur des concepts innovants, à forte valeur ajoutée et/ou ayant un impact territorial fort.

En 2018, 2 dossiers ont été soutenus :

- Aspire à hauteur de 10 000 € pour l'incubation du projet de légumerie-conserverie solidaire ValOrise,
- Equipassion pour l'accompagnement dans un investissement « d'écurie active ».



Des entreprises ayant bénéficié d'un prêt d'honneur en 2018

INITIATIVE ANJOU : 31 PRÊTS D'HONNEUR ACCORDÉS

En 2018, 31 entreprises ont bénéficié d'un prêt d'honneur Initiative Anjou. Contrairement à la tendance des années passées, le nombre de projets de reprise est supérieur au nombre des créations d'entreprise.

En détail :

Secteur des TPE : 31 prêts accordés à 27 entreprises (13 créations, 1 croissance et 13 reprises) pour un total de 178 500 €, prêt moyen : 5 578 €.

Secteur des PME : 5 prêts accordés à 4 entreprises (1 création et 3 reprises) pour un total de 255 000 €, prêt moyen : 51 000 €.



L'AGGLOMÉRATION SOUTIEN LA FILIÈRE ÉQUINE

Saumur Val de Loire accompagne la filière équestre en apportant un soutien financier aux manifestations portées par le Comité Equestre ou Saumur Attelage.



91 000 €

pour les événements
portés par le Comité Equestre
*Concours Complet International : 45 500 €,
Dressage : 10 500 €, Voltige : 10 500 €,
Artcheval : 4500 €, HITS : 20 000 €*



21 000 €

pour le concours
d'attelage international
au profit de Saumur Attelage



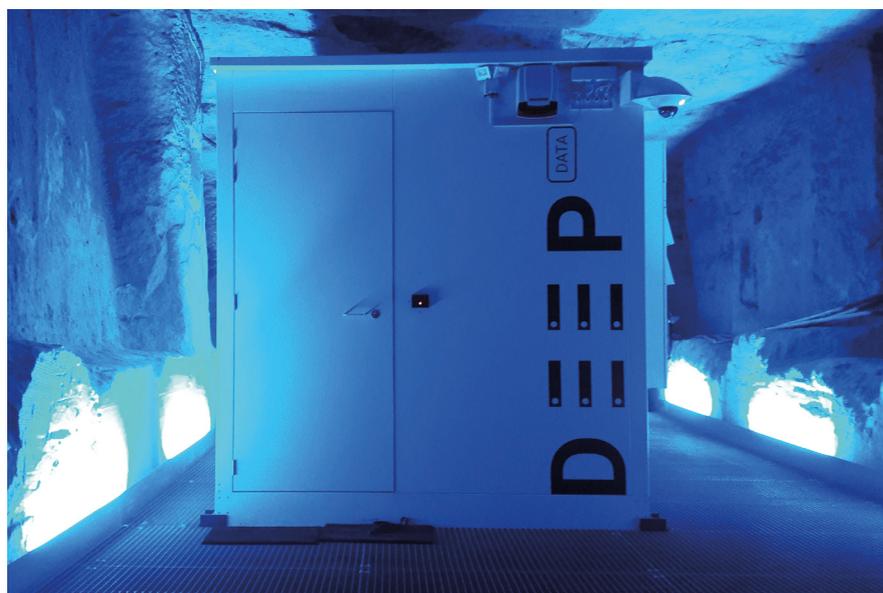
15 250 €

attribués à l'IFCE
dans le cadre
des galas du cadre Noir

DATA CENTER

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, des industriels français du numérique et la Caisse des Dépôts et Consignation poursuivent leur partenariat et démontrent l'efficacité du Centre de Données en milieu souterrain. Face au GAFa (acronyme des quatre entreprises les plus puissantes du monde de l'internet à savoir Google, Apple, Facebook et Amazon), le consortium Deep Data développe sa solution de stockage de données privées et souveraines.

Sécurisée et à faible empreinte énergétique, l'offre Deep Data est en voie de commercialisation.





40 000
festivaliers

sur le village
contre 30 000 en 2017



8 500
participants

sur les parcours
contre 6 500 en 2017

La SPL Saumur Val de Loire Tourisme a mis en place en 2018 une stratégie numérique et digitale visant à développer les réseaux sociaux et valoriser autrement les atouts du territoire. (Baludik)

Renforcer et structurer l'offre touristique

SAUMUR VAL DE LOIRE TOURISME AUX COMMANDES D'ANJOU VÉLO VINTAGE

L'édition 2018 d'Anjou Vélo Vintage s'est déroulée du 22 au 24 juin. Une organisation modifiée puisque, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public pour 3 ans à compter de 2018, c'est à la société publique locale (SPL) Saumur Val de Loire Tourisme que revient la charge d'organiser Anjou Vélo Vintage. Pour assurer le bon déroulement de cette manifestation de plus en plus populaire, la SPL a notamment conclu un contrat de marché public avec la société LÉO.

Cette 8^e édition a brillé par l'ouverture du festival vintage sur 3 jours (au lieu de 2 auparavant) avec une nocturne supplémentaire dès le vendredi soir et la création de parcours supplémentaires. Une fréquentation accrue par rapport à 2017, tant sur les parcours et le village que sur internet et les réseaux sociaux.



LOIRE À VÉLO TROGLODYTE

Pour mener à bien ce projet, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a fait le choix de recourir à des prestataires extérieurs.

Au niveau technique, le Cabinet Artélia s'est vu confier la compilation des différentes études, la finalisation du programme de l'opération en vue du recrutement du maître d'oeuvre et la réactualisation de l'enveloppe financière.

Sur les volets foncier et réglementaire, Alter Public s'occupera des négociations et des démarches nécessaires à l'acquisition et la libération des parcelles situées sur le tracé, des procédures foncières, de l'analyse juridique des procédures administratives et environnementales.



Développer les formations professionnelles et supérieures et favoriser l'emploi des jeunes



L'AGGLOMÉRATION PRÉPARE LE TERRAIN POUR LE FUTUR PÔLE MUTUALISÉ DE FORMATIONS

L'Agglomération a entrepris en 2018 les opérations de démolition et dépollution du terrain qui accueillera le futur pôle mutualisé de formations du Saumurois. Ce dernier, dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Région Pays de la Loire, se situera dans le quartier de la Croix-Verte à Saumur.

Les opérations ont consisté à faire des diagnostics préalables avant travaux (études de sols, études de pollution, diagnostic amiante, etc...), désamianter les bâtiments à démolir en engageant les travaux de déconstruction et remettre en état le terrain avant le lancement des phases opérationnelles de construction.

Le coût global de ces prestations s'élève à 240 000 € HT et est partiellement financé par les fonds européens dans le cadre du Feder Iti.



9 207 m²

de surface dépolluée



1 550 m²

de bâtiments ont été désamiantés avant démolition

DEUX NOUVELLES FORMATIONS SUR LE TERRITOIRE



En septembre 2018, le Lycée des Ardillers et la société SAUR, avec le soutien de la Région Pays de la Loire et de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, accueillent, pour la rentrée 2018-2019 leur première promotion à la **formation des métiers de l'eau**. La signature de ce partenariat avait eu lieu le 27 avril 2018.



Et le 12 octobre 2018, le centre de formation SAUR à Bellevue, dont l'Agglomération a participé financièrement à son réaménagement, reçoit les premiers stagiaires de la nouvelle **formation de géomaticien**.

Améliorer le taux d'emploi pour ramener le chômage sous les 7%

L'EMPLOI EN CHIFFRES

Entre septembre 2017 et septembre 2018, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, a baissé de 0.8% (-0.8% pour la Région, -1% pour le DEP 49, +0,5% pour Angers, -1% pour Segré et 0% pour Cholet).

Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A est passé de 5 371 à 4 773 depuis la création de l'Agglomération Saumur Val de Loire soit une baisse de 11%.

Près de 4 200 offres d'emploi ont été déposées auprès de Pôle Emploi (situation au 30 septembre 2018, cumul sur un an). L'offre d'emploi a ainsi enregistré une progression significative de 3,1% par rapport à l'année d'avant (0,7% pour le Département 49, 6,1% pour la région des Pays de la Loire).

30 % des offres d'emploi sont en contrat à durée indéterminée (CDI), 17% en mission d'intérim, 16% sont des offres d'emploi saisonnier et 37% sont en contrat de travail à durée déterminée (CDD).

L'offre d'emploi durable (offres d'emploi enregistrées à Pôle emploi, correspondants à des contrats de plus de 6 mois) a enregistré une augmentation significative (+21,2% pour la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, +7,3% pour le Département 49).



Augmentation des CDI

Les CDI affichent une nette progression de 26,7% sur un an.

L'offre d'emploi en CDI affiche une progression de 41,4% depuis la création de la nouvelle Agglomération.

L'emploi durable (offres d'emploi enregistrées à Pôle emploi, correspondants à des contrats d'une durée supérieure à 6 mois) pèse 42%. Il passe de 37,7% en mars 2017 à 42% en septembre 2018, soit une augmentation de 4,3 points (en %).

Depuis la création de la Communauté d'Agglomération, les effectifs salariés ont progressé de 1,7%.

En 2017 : progression des effectifs de 1% sur un an.

En 2018 : progression des effectifs salariés de 0,3% entre le premier et le troisième trimestre 2018.



4 200
offres
d'emploi

déposées auprès
de Pôle Emploi
(au 30 septembre 2018,
cumul sur 1 an)



- 598

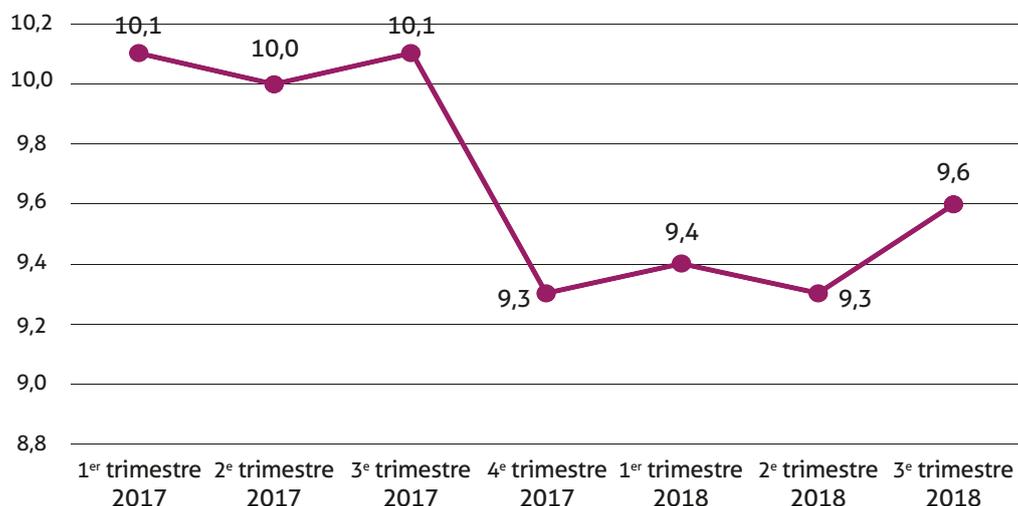
demandeurs d'emploi
catégorie A en 1 an



- 0,5 %

pour le taux de
chômage entre le 3^e
trimestre 2017 et celui
de 2018

TAUX DE CHÔMAGE SUR LES ZONES D'EMPLOI DU SAUMUROIS



Source Insee - janvier 2019



3

**UN DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE
POUR UN ENVIRONNEMENT PRÉSERVÉ**



- PETR du Pays de Retz
- Angers Loire métropole
- Saumur Val de Loire
- CC du Pays de Mortagne
- budgets 4 T = 304 294 €
- Assiettes éli = 268 794 €
- Tx S/B4T = 40 %

Encourager une agriculture raisonnée pour une alimentation plus saine

RELOCALISER L'AGRICULTURE ET L'ALIMENTATION AVEC LE PAT

Le Projet alimentaire territorial (PAT) a pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les restaurants scolaires et d'entreprises.

Issu de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt qui encourage leurs développements depuis 2014, il est élaboré de manière collective à l'initiative des acteurs du territoire : collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens... Il répond aux objectifs du Programme national pour l'alimentation et du Plan régional d'agriculture durable (PRAD). Le projet va ainsi permettre d'établir un diagnostic du territoire afin de chercher puis de mettre en œuvre des solutions pour répondre à des problématiques locales en matière d'alimentation : qualité de l'eau, produits bios et locaux, circuits courts...

Un partenariat important avec le monde agricole et les citoyens

Une phase de diagnostic va débuter. Le PAT engage l'Agglomération à avoir un partenariat important avec le monde agricole, les citoyens, les entreprises agroalimentaires...

Il est à noter que des partenaires sont, d'ores et déjà, fortement mobilisés sur ce sujet : le Parc naturel régional Loire Anjou Touraine (PNR), la Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire et le Groupement des agriculteurs biologistes et bio dynamistes d'Anjou (GABB).

L'Agglo lauréate de l'appel à projet régional du PAT

Lors du Comité régional de l'alimentation qui se déroulait le 10 octobre à Faye-d'Anjou, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire s'est vue retenue pour l'appel à projet régional du PAT.

L'enveloppe de 20 000 € *, répartie sur deux ans, va permettre de mettre l'accent sur des initiatives s'intégrant dans les domaines environnementaux et sociaux du PAT. Elle pourrait être aussi utilisée pour l'animation du projet, sa communication et sur d'éventuelles dépenses liées aux études à mener.

*7 000 € de la DRAAF, 7 000 € de l'ADEME et 6 000 € de la Région.



20 000 €

accordés à l'Agglomération Saumur Val de Loire pour la mise en œuvre du PAT

S'INSTALLER ET TRANSMETTRE : UN ENJEU POUR L'AGRICULTURE

L'agriculture est un des secteurs économiques les plus importants du territoire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire. Afin de valoriser ce secteur et de favoriser la transmission et l'installation, l'Agglomération et la Chambre d'agriculture préparent un guide d'installation et un guide de transmission. La collectivité organise aussi chaque année un Farm dating.

Des atouts à valoriser

Avec 1 200 entreprises et plus de 3 400 actifs à la production, c'est un secteur dynamique et emblématique caractérisé par des productions végétales à haute valeur ajoutée : maraîchage, productions de semences, horticulture, pépinières et viticulture bien sûr. Particulièrement diversifié, le territoire accueille aussi des productions animales, des grandes cultures, de l'arboriculture...

L'enjeu du renouvellement devient un défi à relever puisque près de la moitié des chefs d'entreprise ont plus de 50 ans et que chaque année on compte plus de 50 départs à la retraite.



Farm dating du 30 novembre 2018

Une soirée pour prendre contact

L'Agglomération Saumur Val de Loire qui accompagne ces évolutions depuis plusieurs années a innové, en partenariat avec la Chambre d'agriculture, en organisant un Farm dating annuel. Le temps d'une soirée, chefs d'entreprise et porteurs de projet se rencontrent pendant 7 minutes, pas une de plus. L'occasion d'une première prise de contact avec l'objectif de transmettre et de s'installer.

7
entreprises

en recherche d'un
repreneur ou d'un
nouvel associé

7
porteurs
de projet

en quête d'une
installation sur l'Agglo

40
échanges

de 7 minutes
lors du Farm dating
2018

Un engagement pour l'avenir de l'agriculture en Saumurois

Cette opération de Farm dating a pour but de favoriser l'installation et la transmission d'exploitations agricoles et, par ce biais, de préserver l'économie agricole qui a une importance majeure sur le territoire. Plus largement encore, il contribue au maintien voire au renforcement du dynamisme en termes de création d'emploi.

Cette action, cumulée au prochain lancement des guides d'installation et de transmission (début 2019), participe aussi à la mise en lumière du métier d'agriculteur et à la connaissance de ce milieu par le plus grand nombre. Le Saumurois doit être une terre d'accueil pour les porteurs de projets, sur la création comme sur la reprise d'exploitations en s'appuyant sur un réseau dense et connecté de partenaires économiques tous engagés pour l'avenir de l'agriculture.



1 200
exploitations

agricoles sur le
territoire



64 000
ha

cultivés soit 52%
du territoire de
l'Agglomération



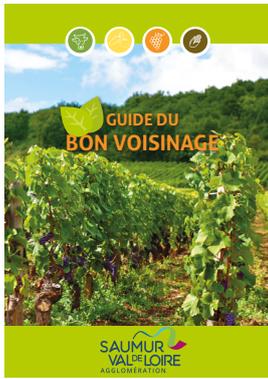
16 200
salariés

sur les exploitations,
3 520 équivalents
temps plein



1 000
emplois

dans l'industrie
agro-alimentaire



Guide du bon voisinage
sorti en mai 2018

UN GUIDE POUR APPRENDRE DE NOS VOISINS AGRICULTEURS

Pour favoriser le dialogue, apprendre à mieux se connaître, et bien vivre ensemble, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire met à la disposition des habitants et des agriculteurs un guide de bon voisinage ainsi qu'un flyer à télécharger sur le site internet de l'Agglomération www.saumurvalde Loire.fr.

Une première sur le département de Maine-et-Loire qui est le fruit d'un travail de concertation au sein du comité de pilotage Vivre ensemble.

Les partenaires de ce projet aux côtés de l'Agglomération Saumur Val de Loire sont la Chambre d'Agriculture, les Jeunes Agriculteurs, la MSA, le Parc naturel régional Loire Anjou Touraine, le Club Cœur et Santé et le Conseil de développement Saumur Val de Loire ainsi que les communes pilotes : Vernantes, Varennes-sur-Loire, Tuffalun et Chacé.



**17,6
tonnes**

de déchets mieux
valorisés selon le bilan
de la CCI dans le secteur
du Douessin

AIDES AUX ENTREPRISES INNOVANTES EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

L'Action d'écologie industrielle et territoriale a été prolongée sur le secteur douessin. En 2018, 2 rencontres collectives ont été organisées, une enquête menée sur la restauration collective en zone d'activité et 1 bilan des deux ans réalisé par la CCI. Ceci représente 43 000 € d'économies apportées aux entreprises dont 42 000 € par l'ADECC, 17,6 tonnes de déchets mieux valorisées et 14 synergies effectives.

Une année consacrée à l'étude et la préparation pour la duplication de cette méthode d'animation économique collective sur la totalité du territoire.



Valorise reçoit un soutien financier de l'Agglomération

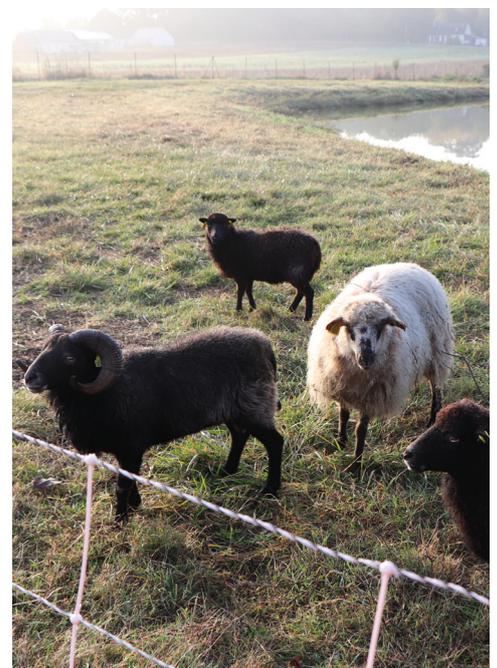
L'Agglomération a apporté son soutien à la première start-up saumuroise ValOrise. Créée à Saumur en octobre 2016 afin de proposer des réponses concrètes au gaspillage alimentaire et à l'éducation au goût dans une démarche d'économie circulaire et solidaire. Elle a reçu un fond de concours de 10 000 € de l'Agglomération. Un projet de création d'un atelier collaboratif de transformation alimentaire anti-gaspi est en cours.

La jeune entreprise effectue actuellement les démarches pour s'installer au MIN de Vivy, afin d'avoir, à portée de main, un large panel de fruits et légumes à transformer.

L'AGGLOMÉRATION S'EST LANCÉE DANS L'ÉCO-PÂTURAGE

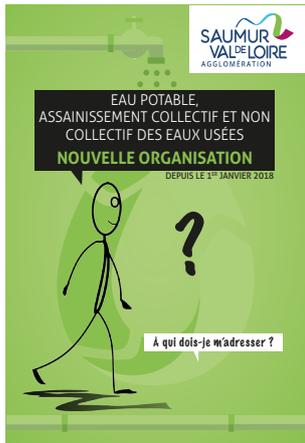
L'éco-pâturage permet l'entretien d'espaces verts tout en s'inscrivant dans une démarche complète de développement durable. Ainsi, des moutons et des chèvres ont été installés dans de grands espaces autour de 5 stations d'épuration du territoire (Louresse-Rochemenier, Louerre, Ambillou-Château, Vernoil-le-Fourrier et Saint-Philbert-du-Peuple). Ces ovins et caprins, en se nourrissant des pâturages présents, vont contribuer à l'entretien des champs et des haies.

Cette expérimentation va durer un an. Si elle s'avère concluante, l'éco-pâturage sera étendu à d'autres équipements de l'Agglomération.



6 000 €

pour la prestation
d'éco-pâturage sur
les 5 ouvrages pour
1 an (alimentation
complémentaire,
entretien, clôture...)



Guide d'informations
sur la nouvelle organisation
Janvier 2018

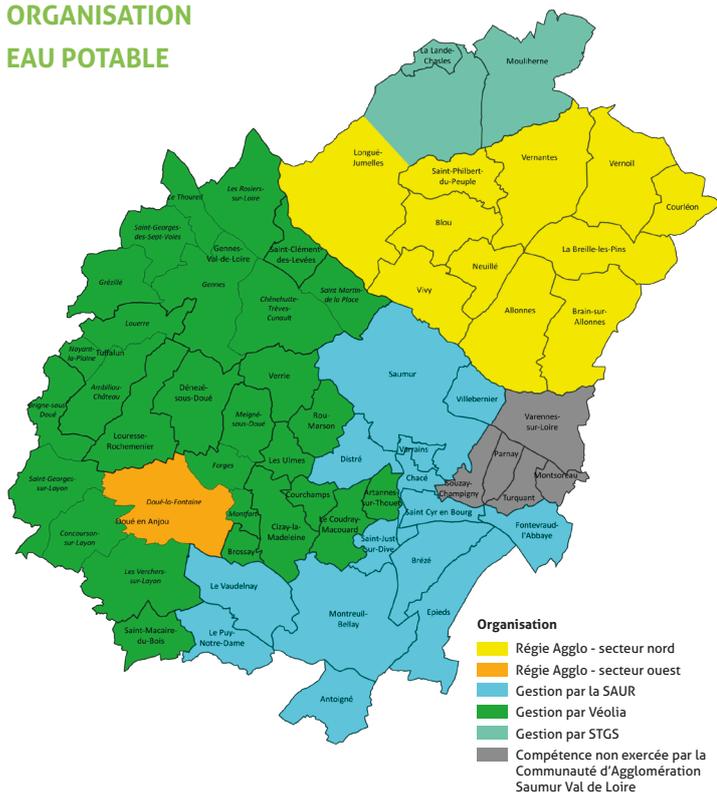
Préserver la biodiversité et la qualité de l'air et de l'eau, réduire les déchets

L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT : UNE GESTION COMMUNAUTAIRE

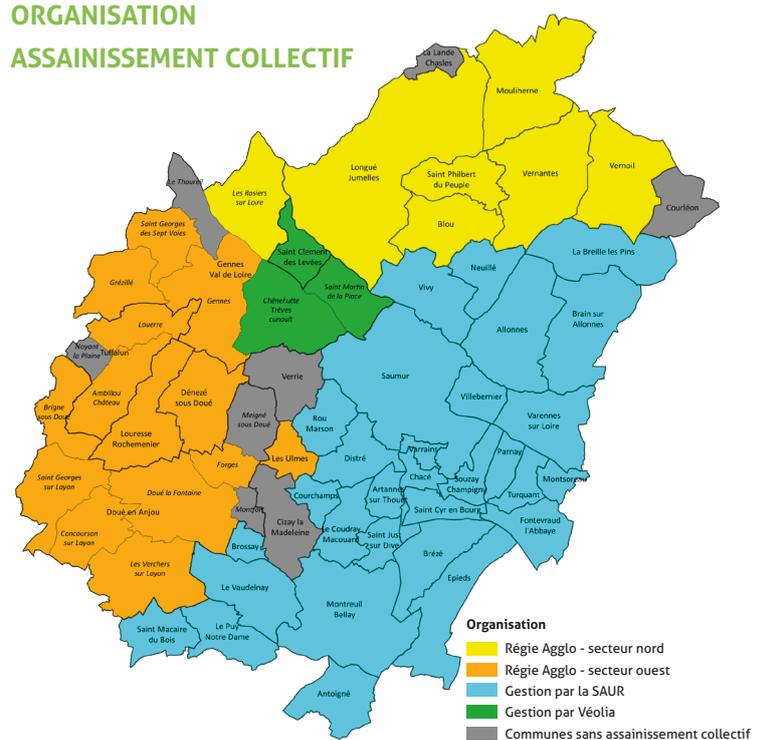
La production et la distribution d'eau potable ainsi que la collecte et le traitement des eaux usées ont donné lieu à une nouvelle organisation sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire depuis le 1^{er} janvier 2018.

Les territoires gérés par des prestataires privés sont restés identiques et les moyens des régies syndicales et communales ont été mutualisés pour créer une seule régie avec deux secteurs identifiés, nord et ouest, et ce, afin de proposer un service de proximité harmonisé et de qualité.

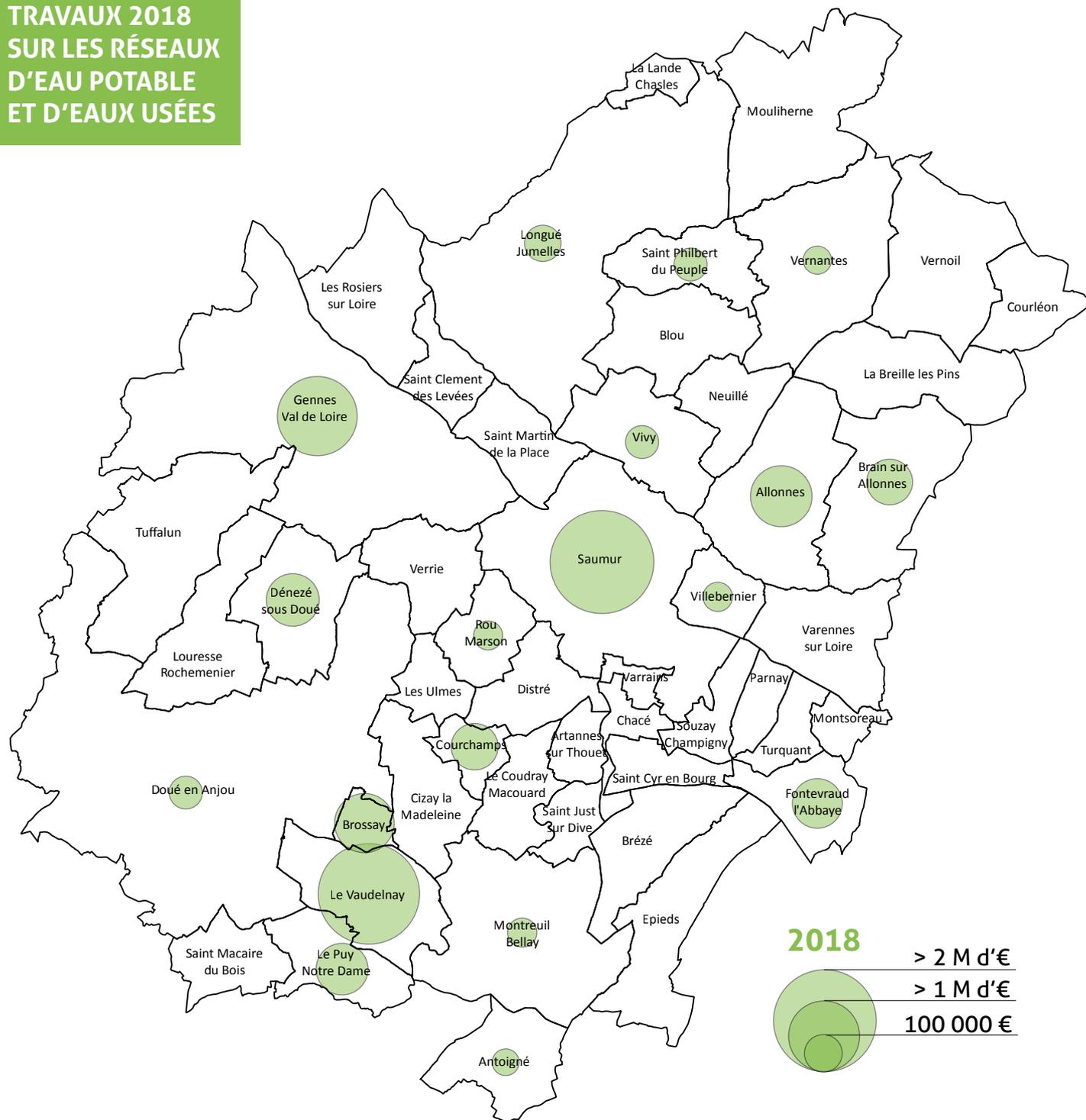
ORGANISATION EAU POTABLE



ORGANISATION ASSAINISSEMENT COLLECTIF



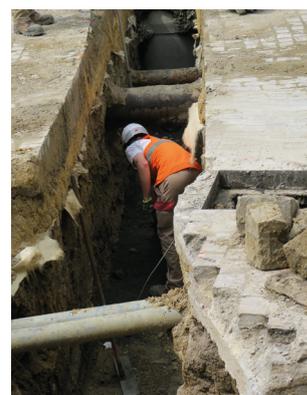
**TRAVAUX 2018
SUR LES RÉSEAUX
D'EAU POTABLE
ET D'EAUX USÉES**



4,53 M €
de travaux
sur les réseaux
d'eaux usées



3,75 M €
de travaux
sur les réseaux
d'eau potable



COMPÉTENCE DÉCHETS : L'AGGLOMÉRATION SE PRÉPARE POUR 2020

La compétence « **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés** » est actuellement organisée sur le territoire selon cinq schémas différents, par cinq opérateurs différents. La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a approuvé le principe de gestion en direct de la compétence à compter du 1^{er} janvier 2020. D'autre part, il a aussi été décidé d'harmoniser les services rendus aux différents usagers du territoire. C'est pourquoi un groupe de travail « Évolution du service

public Déchets » a mené une réflexion sur l'évolution et l'harmonisation des services aux usagers, sur la base d'un état des lieux des services actuels proposés sur les différents secteurs.

Une réflexion basée sur deux principes

Le premier concerne l'harmonisation des services qui ne doit pas être considérée par l'utilisateur comme une diminution des prestations actuellement proposées.

Le second affiche la volonté de maintenir les services proposés aux usagers professionnels, sans faire concurrence à l'initiative privée, et sous réserve d'être cohérent avec le champ du service public. Ils seront financés par les usagers concernés.

Ainsi, il est proposé de faire évoluer les services aux usagers ménagers et professionnels à compter de 2020 pour l'ensemble des flux collectés, selon un calendrier qui sera déterminé en 2019.

Principes de base arrêtés par délibération du Conseil communautaire du jeudi 19 avril 2018 pour organiser les services à compter de 2020

Collecte Ordures ménagères :

Elle est assurée en porte à porte et en bac, une fois par semaine en milieu urbain et une fois par quinzaine en milieu rural. Une collecte en apport volontaire en colonne, selon des cas particuliers qui devront être identifiés, peut être envisagée.

Les professionnels, selon les secteurs d'activités identifiés, pourront bénéficier d'une ou deux collectes hebdomadaires supplémentaires, avec une variation saisonnière possible.

Collecte sélective du verre :

Elle sera réalisée en apport volontaire sur l'ensemble du territoire.

Collecte sélective des emballages :

Les emballages seront collectés une fois par quinzaine, au porte à porte, en bac. Les consignes de tri seront étendues à l'ensemble des emballages en plastique. Comme pour les ordures ménagères, il pourra y avoir une collecte en apport volontaire en colonne, selon des cas particuliers qui devront être identifiés.

Collecte sélective des papiers :

Elle sera réalisée en apport volontaire sur l'ensemble du territoire. Des collectes spécifiques de papiers pourront être organisées auprès des gros producteurs afin de permettre la valorisation maximale de ce flux.

Collecte sélective des cartons :

Elle sera proposée auprès des gros producteurs dans le but d'une meilleure valorisation.



Collecte des manifestations :

Les manifestations organisées sur le territoire pourront bénéficier d'une collecte des déchets, avec la mise en place de contenants adaptés en fonction des flux collectés.

Collecte en déchèterie :

Les flux collectés dans les déchèteries seront unifiés afin que chaque équipement puisse proposer le même service. De même, les habitants du territoire auront accès à l'ensemble des déchèteries, quelle que soit leur commune d'habitation.

Un nouveau service, une nouvelle communication :

La gestion de ce nouveau service sera assurée par la SPL Saumur Agglopropreté, exploitant actuel sur le secteur saumurois pour le compte de l'Agglomération.

Une communication complètement repensée viendra accompagner ces changements afin que le service soit identifié par chacun des usagers du territoire.

Ces éléments devront être définis plus précisément par l'étude de reprise de la compétence qui a pour objectifs de fixer le périmètre des secteurs particuliers, identifier les usagers concernés par les collectes spécifiques et mettre en place un calendrier.

L'étude permettra également de déterminer le financement de ces services, dès lors où le mode de financement unique aura été choisi.

La valorisation des biodéchets constituera un point particulier de l'étude. En effet, collectes en porte à porte organisées par des opérateurs privés, développement des moyens de valorisation des déchets verts et des déchets organiques en déchèterie ou à domicile sont autant d'actions qui pourront être menées en ce sens.



200
participants

lors de l'édition
Nettoyons le Thouet
du 29 septembre 2018
à Saumur
et Montreuil-Bellay



11
groupes

de particuliers
multigénérationnels
et de membres
d'associations locales
à Nettoyons le Thouet



2,7
tonnes
collectées

sur les rives du Thouet

CTMA THOUET 2017-2021 : UN TRAVAIL POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

Le contrat territorial des milieux aquatiques 2 a été signé en 2017 entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Il associe les Fédérations départementales du Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres pour la pêche et la protection du milieu aquatique, la société publique locale des eaux du Cébron et le Centre permanent d'Initiative pour l'environnement de Gâtine Poitevine.

Le but principal de ce CTMA est, à terme, de restaurer la continuité écologique du cours d'eau et d'améliorer sa qualité globale en matière de faune, flore, morphologie, physico-chimie, température... Un travail pour les générations futures.

Les travaux du barrage de Rimodan achevés

Après deux années de retard suite à la chute d'un imposant cube de béton, les travaux du barrage de Rimodan se sont achevés en automne 2018.

L'empierrement de l'échancrure au niveau du barrage va permettre de créer un radier et de faciliter entre autres le déplacement des poissons. Le Thouet va progressivement reprendre ses droits.

Aussi, deux ans après les travaux au Vieux-Moulin sur la commune de Vaudelnay, des banquettes (des bancs de sédiments situés sur le bord ou/et dans le lit) apparaissent naturellement.



photo du 4 octobre 2018

Il est à noter que les travaux sur le barrage de la Salle à Montreuil-Bellay ont aussi été terminés.

La prochaine étape du CTMA2 portera sur les barrages de Saint-Hilaire-Saint-Florent et Saumoussay sur la commune d'Artannes-sur-Thouet, en 2020.

L'AGGLO IMPLIQUÉE DANS LA GESTION DES RISQUES

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'Agglo a la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) imposée par les lois MAPTAM et NOTRe.

Pour les cours d'eau, la gestion des milieux aquatiques est confiée à 2 syndicats pour les bassins versants de l'Authion et de Layon-Aubance-Louets. Des discussions sont en cours pour le bassin du Thouet.

Quant à la prévention des inondations, l'Agglomération est concernée sur son territoire par 32 km de digues domaniales et 7 km de digues

communales. Le nombre d'habitants et d'activités économiques pouvant être atteint en cas de crue majeure est conséquent. C'est pourquoi l'Agglo veille à ces digues avec assiduité mais aussi au maintien d'une continuité d'activité pour les entreprises.

La collectivité s'est engagée dans un PAPI d'intention (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) aux côtés de l'Établissement Public Loire qui coordonne ce programme de 58 actions à l'échelle du « Val d'Authion et de la Loire ». Elle s'est également engagée à réaliser des actions de communication auprès des habitants, à établir un plan de continuité d'activités en cas d'inondation majeure et à réaliser des études sur les ouvrages de protection.

La gestion des inondations est « multi-collectivité » car les actions menées en amont du territoire de l'Agglo l'impactent et les actions sur le territoire impactent l'aval. En 2018, de nombreuses réunions avec les 7 EPCI, 2 départements et 2 régions concernés ont eu lieu, afin de définir les enjeux, clarifier les responsabilités, organiser cette gestion très contrastée selon les territoires (gouvernance, outils juridiques et financiers).

L'année 2018 a été consacrée à ce travail long et minutieux entre collectivités mais aussi avec les instances de l'Etat dont certaines explications sont encore à venir. Tout cela sera entériné en 2019 avec un mot omniprésent : la solidarité absolument nécessaire entre EPCI pour cette prise de compétence.

Réduire les consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables pour limiter l'émission de CO₂

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : UNE RÉALITÉ POUR L'AGGLO

Avec la délivrance du permis de construire en fin d'année, la première phase du projet de construction d'un méthaniseur sur la commune de Chacé est aboutie. Sa mise en service est prévue pour la fin de l'année 2019. Son gaz alimentera une station de distribution de bio GNV au rond-point du Carrousel à Saumur ; deux projets locaux en lien étroit avec la volonté de l'Agglomération d'être acteur de la transition énergétique.

Cette unité est portée par Saumur Énergies Vertes, une entreprise de Cizay-la-Madeleine créée par Lucien Gerbier, dirigeant de LBG Environnement, spécialisée dans le compost et le bois énergie. À ses côtés se trouve l'Agglomération Saumur Val de Loire via sa société d'économie mixte la SémA-E, intervenant dans la collecte et le traitement des déchets. Le chef d'entreprise saumurois s'est aussi associé à François Dusannier, dirigeant d'Agriopale, exploitant plusieurs stations de compostage et une unité de méthanisation dans le Nord.

La volonté de ces trois associés est de contribuer localement à limiter les émissions de gaz à effet de serre et à produire une énergie locale, à partir des ressources du territoire.

Du méthaniseur jusqu'à la station de biogaz, il existe une vraie logique de circuit court et d'économie circulaire avec des acteurs locaux.



Schéma du futur méthaniseur à Chacé



93%
en moins

de particules fines
grâce au bio GNV

NO₂

30%
en moins

d'oxyde d'azote
grâce au bio GNV

CO₂

80%
en moins

de CO₂
grâce au bio GNV



La station bio GNV en service fin 2019

La station bio GNV à Saumur, créée par Saumur Énergies Vertes (SEVE), devrait être en service fin 2019.

Les SPL Saumur Agglobus et Saumur Agglopreté ont déjà prévu d'équiper leur parc de bus et de bennes de ramassage des ordures fonctionnant au bio GNV (Gaz Naturel pour Véhicule).



9

véhicules

électriques ou hybrides
achetés



5,8

GWh/an

production estimée
de la future centrale
photovoltaïque de
Champ de Liveau



1

an

pour élaborer le PCAET

L'AGGLOMÉRATION S'ÉQUIPE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES OU HYBRIDES

Afin de respecter les objectifs fixés par la loi sur la transition énergétique et la croissance verte, les collectivités territoriales doivent renouveler leur parc de véhicules avec 20 % de véhicules propres.



L'Agglomération Saumur Val de Loire, avec ses 53 véhicules de service, a renouvelé quelques uns d'entre eux, les plus anciens et les plus polluants (66 % du parc roulaient au gazole), en faisant l'acquisition de véhicules électriques et hybrides. Ainsi 9 véhicules ont été achetés entre 2017 et 2018 pour un montant total de 146 703,04 €. Cet investissement a reçu un soutien financier de la Région dans le cadre de sa politique sur la transition énergétique du CTR (Contrat Territoires-Région). Afin de permettre une certaine autonomie, des bornes de recharges pour véhicules électriques ont été installées sur deux sites de l'Agglomération.

UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE EN PROJET

En avril 2018, l'Agglomération Saumur Val de Loire a signé une promesse de bail avec la SEM départementale Alter Energies qui va développer une centrale photovoltaïque au lieu-dit Champ de liveau à Montreuil-Bellay. Installé sur 8 hectares (ancienne décharge), le parc produirait l'électricité pour 1887 foyers (hors chauffage). Le permis de construire déposé en décembre 2018 est en cours d'instruction.

Faire du territoire un modèle en matière de qualité de vie

COUP D'ENVOI DU PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL

En décembre, une quarantaine d'acteurs* impliqués dans le Plan climat air énergie territorial (PCAET) s'est rencontrée à l'Espace Jacques-Percereau de Saumur pour une première réunion marquant la constitution du comité technique multi-acteurs qui aura la charge d'écrire et de porter le programme d'actions « Air, Énergie, Climat » pour les six années à venir.

Un an pour élaborer le PCAET

Le PCAET va fixer des orientations, validées par les élus, dans différents secteurs tels que la mobilité, l'habitat, l'agriculture, les déchets ou bien l'activité économique et leur déclinaison sera établie à travers un plan d'actions opérationnelles. Saumur Val de Loire se donne un an pour élaborer le PCAET qui sera ensuite soumis à l'avis des services de l'État et de la Région, associés à la démarche.

Le PCAET constitue un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. Obligatoire pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants depuis le 1^{er} janvier 2019, c'est un outil d'animation du territoire qui doit permettre de définir des objectifs stratégiques et opérationnels afin d'atténuer les conséquences du changement climatique, les combattre efficacement, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie, en cohérence avec les engagements internationaux de la France.



*Représentants institutionnels, vice-présidents, conseillers délégués membres de la commission environnement de l'Agglomération, chambres consulaires, bailleur social, syndicats et distributeurs d'énergies, conseil de développement, techniciens et acteurs socio-économiques.

Cit'ergie

L'Agglomération s'est lancée conjointement avec la Ville de Saumur dans une démarche Cit'ergie. Le label, décerné par l'ADEME, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, est basé sur les compétences des territoires et distingue la performance des meilleures politiques et actions « climat-air-énergie ».

VERS UN LABEL « PAYS D'ART ET D'HISTOIRE »

Le label « Pays d'Art et d'histoire » qualifie des territoires engagés dans la connaissance, la protection, la valorisation, l'animation et la médiation de leurs patrimoines et l'amélioration de leur cadre de vie. Il concerne une ville ou une intercommunalité et fait l'objet d'une procédure reposant sur un dossier de candidature porté par les collectivités accompagnées par la DRAC.

Une fois le label obtenu, une convention engage le territoire pour 10 ans. Il implique à terme la création d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP).

La Ville de Saumur est labellisée Ville d'Art et d'Histoire depuis 2007, montrant ainsi son investissement pour la protection, la restauration, la valorisation, l'animation et la médiation du patrimoine historique et bâti.

2018 est l'année qui a vu naître le projet de labellisation « Pays d'Art et d'Histoire » pour l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire. Ce projet sera mis en oeuvre en 2019.

Les enjeux du label

Quatre grands enjeux du Pays d'Art et d'Histoire pour Saumur Val de Loire ont été identifiés avec l'idée de rassembler les habitants derrière une image positive et qualitative de leur territoire :

- La valorisation et l'animation culturelle du patrimoine et du territoire,
- la formation, l'éducation et la sensibilisation des publics et des acteurs aux patrimoines,
- l'économie et tourisme,
- la citoyenneté en faisant du patrimoine un levier du vivre ensemble et la fierté des habitants.

Ce sont sur ces enjeux que devront travailler tous les acteurs de ce dossier en prenant en compte les points forts du territoire : une volonté politique forte et collective, un territoire pertinent et cohérent sur les plans géographique, historique et patrimonial, une prise en compte nécessaire des actions de connaissance, de conservation, de protection, de valorisation et d'animation des patrimoines.

Créé en 1985, le label « Ville ou Pays d'Art et d'Histoire » est attribué par le Ministère de la Culture et de la Communication, après avis du Conseil national des Villes et Pays d'Art et d'Histoire. Il est ensuite déposé à l'institut national de la propriété industrielle (INPI).

Cette labellisation sera un outil au service des habitants et des visiteurs, du développement économique, de l'aménagement urbain et de la mise en valeur de l'espace public et des entrées de ville.



ÉCONOMIE CIRCULAIRE : L'EXEMPLE DANOIS



En octobre 2018, Jean-Michel Marchand, président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, et Anatole Micheaud, vice-président délégué à l'environnement, aux déchets et à la transition énergétique, ont participé à un voyage d'étude au Danemark, pour s'enrichir des diverses expérimentations d'économie circulaire déjà en œuvre dans ce pays, précurseur en la matière, et les partager avec les acteurs du territoire. Le déplacement était organisé par la CCI de Maine-et-Loire.

La délégation a été, entre autres, reçu par le président du Conseil consultatif en charge de l'économie circulaire qui est intervenu pour présenter les 27 recommandations faites au Gouvernement « afin de favoriser le développement de l'économie circulaire en proposant de nouveaux modèles d'affaires « verts » et de réduire l'utilisation de ressources. » Ces initiatives

devraient contribuer à renforcer la compétitivité des entreprises et par voie de conséquence la croissance économique du Danemark. Pour résumer, le nouveau concept de l'économie circulaire initié par le Conseil consultatif, repose sur les mots : réduire, recycler, réutiliser, repenser, ce dernier verbe est essentiel pour anticiper notre économie circulaire.

Un exemple de symbiose industrielle

Ensuite, la délégation s'est rendue dans la ville portuaire de Kalundborg, à l'ouest du Danemark. L'économie circulaire est née au Danemark dans les années soixante-dix, lorsqu'une poignée d'entreprises et la collectivité de Kalundborg ont spontanément décidé d'être reliées les unes aux autres par des pipelines afin d'optimiser l'utilisation de l'eau, économiser de l'énergie et réutiliser les déchets. Ainsi, l'eau usagée de la raffinerie de pétrole Statoil n'est

plus rejetée dans la rivière mais évacuée vers la centrale électrique Asnaevaerket, qui l'emploie comme eau de refroidissement. La centrale électrique fournit quant à elle de la vapeur aux autres entreprises membres de cette « symbiose industrielle », ainsi qu'aux 20 000 habitants de Kalundborg qui l'utilisent pour se chauffer. Et ainsi de suite, jusqu'à ce que la boucle des échanges entre les entreprises soit bouclée. Un bel exemple de mise en réseau des entreprises à dupliquer.

Un déplacement qui a conforté dans le fait que la démarche d'économie circulaire est basée principalement sur la mise en relation d'entreprises afin qu'elles travaillent ensemble pour créer des interactions positives aux bénéfices de tous les acteurs économiques.

Une délégation roumaine s'informe pour faire une ressource des déchets

Le 10 octobre, une délégation roumaine a fait escale à Saumur afin de s'informer des techniques de gestion des déchets au sein de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Jean-Marcel Supiot, président de la SPL Saumur Agglopropreté, et Yves Boucher, membre de la commission environnement, déchets et transition énergétique au sein de l'Agglomération ont accueilli la délégation et expliqué la compétence déchets et les objectifs sur le territoire saumurois.

Les enjeux et actions pour un territoire zéro déchet, ainsi que l'importance des déchets organiques comme ressource énergétique ont été évoqués. La visite s'est achevée par la découverte du centre d'environnement de Bellevue à Saint-Lambert-des-Levées. Chacun s'est dit fort intéressé par les techniques mises en œuvre au sein de l'Agglomération « pour valoriser les déchets et en faire une ressource. »





4

SERVICES COMMUNS

Services communs : le partage des ressources

En 2018, deux nouveaux services communs ont vu le jour : le service commun courrier et le service commun des marchés publics. Ces nouveaux services doivent permettre de maîtriser les coûts et la qualité du service rendu ainsi que de reconnaître, partager et développer les savoir-faire des cadres et agents, dégager des marges de manœuvre financières en partageant les ressources.

C'est ainsi que le service commun courrier a permis dès sa première année d'existence de limiter les charges de personnels. En effet, la mission est assurée par le seul service courrier tel que transféré de la Ville de Saumur et n'impose plus la gestion du courrier de l'Agglomération par un agent de cette dernière.

Les coûts ont été mutualisés, en particulier un seul contrat de collecte et une seule machine à affranchir sont nécessaires au lieu de deux antérieurement. D'ores et déjà, les coûts liés à l'affranchissement ont diminué de 25% en 2018 par rapport à 2017.

Pour ce qui concerne le service marchés publics, il s'est structuré tout au long de l'année 2018. Des modifications d'organisation des procédures internes à l'Agglomération ainsi que le déploiement d'Ordiges dans les services et la dématérialisation des relations avec les entreprises ont permis une amélioration sensible de l'efficacité des missions réalisées.

Pour le service informatique commun, une nouvelle commune y a adhéré en 2018, la commune de Tuffalun. D'autres communes, comme Montreuil-Bellay ainsi que les offices de tourisme s'ajouteront en 2019.



25%

de baisse entre 2018
et 2017 sur les coûts
d'affranchissement



4

communes adhérentes
au service commun
informatique, Saumur,
Doué-en-Anjou, Tuffalun
et Courchamps



5 FINANCES

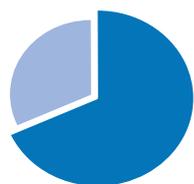
Compte administratif 2018

BUDGETS CONSOLIDÉS

BUDGET	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
PRINCIPAL	39,46 M €	51,89 M €	13,55 M €	9,83 M €
EAU POTABLE	4,28 M €	9,87 M €	6,86 M €	5,02 M €
EAUX USÉES	3,69 M €	11,31 M €	8,94 M €	8,29 M €
EAUX PLUVIALES	0,44 M €	0,44 M €	0,19 M €	0,21 M €
SPANC	0,16 M €	0,24 M €	0,31 M €	0,29 M €
TRANSPORTS	5,20 M €	5,29 M €	0,38 M €	0,91 M €
ORDURES MÉNAGÈRES	10,01 M €	12,19 M €	0,65 M €	1,15 M €
ORAC	0,52 M €	0,52 M €	0,29 M €	0,57 M €
LOTISSEMENTS ET ZONES D'ACTIVITÉS	0,005 M €	2,77 M €	1,32 M €	0,00 €
TOTAL GÉNÉRAL	63,76 M €	94,52 M €	32,49 M €	26,27 M €

BUDGET PRINCIPAL : RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2018

51,89 M €

 (dont résultat de fonctionnement reporté de 10,11 M €)


64,82%

Impôts et taxes

dont

Taxes ménages	46,3%
CFE	27,2%
CVAE	16,7%
TASCOM	5,3%
IFER	4,5%



24,8%

Dotations et subventions



5,4%

Produits des services



2,1%

Produits exceptionnels



1,3%

Autres produits de gestion courante



1,6%

Autres recettes *

Répartition impôts et taxes :

46,3%

de taxes sur les ménages

53,7%

de taxes sur les entreprises

* Atténuations de charges, produits financiers, opérations d'ordre

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2018 :

32,49 M € dont



BUDGET PRINCIPAL : 13,55 M €

dont un reste à réaliser de 6,89 M €

et dont

Développement économique et tourisme :	2,61 M €
Politiques sportives :	1,33 M €
Culture :	1,30 M €

Habitat et urbanisme :	1,53 M d'€
Fonds de concours aux communes :	1,38 M d'€

ASSAINISSEMENT : 8,94 M €

dont un reste à réaliser de 1,78 M €

et dont

Renouvellement de réseaux :	1,82 M €
Reconstruction de STEP(s)* :	1,57 M €
Quartier Croix Verte à Saumur :	1,06 M €

EAU POTABLE : 6,86 M d'€

dont un reste à réaliser de 2,08 M €

et dont

Renouvellement de réseaux :	2,80 M €
Régie nord :	0,31 M €

ORDURES MÉNAGÈRES : 0,65 M €

dont un reste à réaliser de 0,40 M €

et dont

Champ de Liveau et points d'apport volontaire : 0,44 M €

TRANSPORTS : 0,38 M €

Promotion de la mobilité douce

SPANC : 0,31 M €

dont un reste à réaliser de 0,25 M €

EAUX PLUVIALES : 0,19 M €

dont un reste à réaliser de 362 €

* Station d'épuration des eaux usées



9,45 M€

reversés aux communes
dans le cadre des
attributions de
compensation

DÉPENSES : REVERSEMENT AUX COMMUNES

Le mécanisme des attributions de compensation a pour objet de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources opérés lors de chaque transfert de compétence entre l'EPCI et ses communes membres.

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), dont les membres sont déterminés par le Conseil communautaire, est chargée de l'évaluation préalable puis de la fixation du montant de l'attribution de compensation entre une commune et son EPCI.

Ces attributions sont révisables annuellement et lors de tout transfert de charge ou de toute restitution de compétence entre l'EPCI et ses communes membres.

En 2018, le montant définitif des AC s'élève à 9 452 260,37 € et prend en compte la rétrocession à certaines communes de l'hydraulique et le transfert de plusieurs compétences entre les communes et l'Agglomération : l'adhésion au Parc Naturel Régional, l'enseignement musical, les contributions aux syndicats en charge de la Gestion des Milieux aquatiques, les PLUi et des ajustements sur des rétrocessions ultérieures.



ÉTAT DE LA DETTE 2018

montants en euros

BUDGET	CAPITAL	ENCOURS AU 31/12/2018	INTÉRÊTS	AMORT.	ANNUITÉ
PRINCIPAL	30 943 466,88	20 294 222,49	830 447,58	2 050 942,77	2 881 390,35
EAU POTABLE	10 211 423,27	8 174 359,70	107 302,71	1 075 955,61	1 183 258,32
EAUX USÉES	18 905 742,68	13 065 752,51	428 046,76	3 073 412,63	3 501 459,39
EAUX PLUVIALES	1 812 245,08	774 206,43	35 066,99	101 990,00	137 056,99
TRANSPORTS	2 400 000,00	1 525 651,29	65 126,79	141 140,75	206 267,54
ORDURES MÉNAGÈRES	389 976,45	297 678,76	3 402,11	41 758,45	45 160,56
ORAC	100 000,00	0,00	500,00	100 000,00	100 500,00
TOTAL GÉNÉRAL	64 762 854,36	44 131 871,18	1 469 892,94	6 585 200,21	8 055 093,15

PACTE FINANCIER ET FISCAL DE SOLIDARITÉ

Mis en œuvre en 2018, le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et ses communes membres est l'outil référent permettant la définition des leviers d'action choisis par les élus pour le financement des projets prévus au Plan Pluriannuel d'Investissement. Ce n'est pas un moyen de se répartir des richesses mais bien un outil de gestion du territoire.

Ce pacte retrace donc toutes les décisions financières et fiscales qui permettront la solidarité des territoires et le financement des projets dans un contexte marqué par une réduction accrue des financements publics.

Pour assurer la bonne santé financière de la Communauté d'Agglomération et sa capacité à financer son Plan Pluriannuel d'Investissement, l'Agglomération souhaite mobiliser les moyens financiers nécessaires pour conserver un taux

d'épargne brute ne descendant pas en dessous de 9 %, une capacité de désendettement au maximum de 8 ans et une augmentation des charges de fonctionnement au maximum de 1,5% - cible 1,2%.

Le Pacte financier et fiscal définit donc la politique fiscale de la Communauté issue de la fusion (fiscalité des ménages et des entreprises), les relations financières entre communes et communauté (taxe foncière sur le bâti, taxe d'aménagement et fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) et les autres leviers possibles participant à la relation entre communes et communauté, à savoir les fonds de concours, la mutualisation, les attributions de compensations...

Taxe foncière

La répartition de la taxe foncière sur le bâti acquittée par les entreprises situées sur des zones d'activités économiques communautaires fait l'objet :

- **d'un partage de la part communale de la TFB sur la totalité du produit du foncier bâti existant au 1^{er} janvier 2017 de l'ensemble des ZAE communautaires**, comme suit :

6% du produit de la TFB communale concernée reversé à la Communauté d'Agglomération.

94% du produit de la TFB communale concernée conservé par la commune d'implantation.

- **d'un partage de la part communale de la TFB sur l'évolution (création, extension, ...) des bases de l'ensemble des ZAE communautaires**, comme suit :

94% du produit de la TFB communale concernée reversé à la Communauté d'Agglomération.

6% du produit de la TFB communale concernée conservé par la commune d'implantation.

Taxe d'aménagement

Le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité prévoit le reversement à la Communauté d'Agglomération du produit de la taxe d'aménagement perçue sur les zones d'activité économique communautaires et payée par l'Agglomération.

Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

La répartition du fonds entre l'Agglomération et ses communes membres se définit librement suivant les critères choisis par le Conseil communautaire.

Tant que le FPIC reste constant ou augmente, les montants de reversement aux communes membres sont garantis. En cas de baisse, ces montants, tout comme celui de l'Agglomération, se verront diminuer de manière proportionnelle.

Le Pacte financier et fiscal de solidarité a été voté à l'unanimité lors du Conseil communautaire du 15 novembre 2018.



9 %

Minimum du taux d'épargne brute



8 ans

Maximum de la capacité de désendettement



1,5 %

Maximum de l'augmentation des charges de fonctionnement



Contrat Territoires-Région 2020 : une enveloppe de 7,6 M d'€

Mercredi 29 août 2018, Jean-Michel Marchand, président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, entouré de nombreux élus du territoire, a reçu Christelle Morançais, présidente de la région des Pays de la Loire, Maurice Perrion, vice-président du Conseil régional en charge de la commission territoire et ruralité, Christian Gillet, président du département et Bernard Gonzalez, préfet de Maine-et-Loire pour la signature du Contrat Territoires-Région (CTR) d'un montant de 7,6 M d'€.

Équité, proximité, liberté

Le Contrat Territoires-Région 2020 est une nouvelle politique bâtie sur trois principes : l'équité, la Région aide chaque territoire selon ses besoins, ses spécificités et en apportant une attention particulière aux plus fragiles ; la proximité, la Région fait le choix de contractualiser au niveau des intercommunalités ; la liberté, la nouvelle contractualisation permet aux élus locaux de proposer des projets pendant toute la durée du contrat et d'en définir les thématiques prioritaires selon les besoins de leurs territoires.

L'accompagnement de la région est indispensable et en cohérence totale avec le projet de territoire de l'Agglomération. De plus, le fait de pouvoir adresser les projets au fil de l'eau, plutôt que d'attendre une liste complète, permet d'accélérer les chantiers.

À travers ce contrat, Saumur Val de Loire souhaite permettre le financement des projets structurants correspondant aux 3 orientations territoriales et sur 8 thématiques prioritaires :

L'efficacité économique grâce à une gestion saine et durable :

- attirer de nouvelles entreprises, permettre l'innovation et le développement endogène,
- renforcer l'économie résidentielle et présente,
- intensifier les formations en relation avec les besoins du territoire.

L'attractivité du territoire en favorisant l'équité sociale :

- diversifier les transports et encourager la mobilité douce,
- développer l'accès aux services et à la santé,
- valoriser les pratiques sportives et culturelles.

La qualité environnementale sur le territoire en préservant les ressources naturelles :

- favoriser la transition énergétique,
- valoriser les patrimoines et préserver la biodiversité.

En 2018, c'est plus d'un 1,1 M € de subventions qui ont été attribués pour des projets communaux et intercommunaux (montant total des investissements : 5,7 M €).



6

RESSOURCES HUMAINES



59 agents

intégrés à l'Agglo dans le cadre des prises de compétences et des créations de services communs.

En 2018, la prise des compétences enseignement musical et eau-assainissement ainsi que la création des services communs courrier et marchés publics avec la Ville de Saumur ont donné lieu à des transferts de postes à l'Agglomération qui ont impacté les effectifs et frais de personnels.

Au 31 décembre 2018, l'Agglomération Saumur Val de Loire comptait 269 agents sur des postes permanents pour 242 effectifs en temps plein (ETP) soit 56 ETP supplémentaires par rapport à 2017. 47 d'entre eux sont liés aux prises de compétences (école de musique, eau et assainissement) et à la création de

services communs (courrier, marchés publics).

Le montant global des frais de personnel s'établit à 10 498 055 € (10 308 802 € pour la masse salariale et 189 253 € pour les autres charges de personnel).

Répartition des effectifs

PAR CATÉGORIE HIÉRARCHIQUE



27 agents

à temps non complet.

CATÉGORIE A

50



26 hommes
soit 52%
24 femmes
soit 48%

CATÉGORIE B

91



42 hommes
soit 46%
49 femmes
soit 54%

CATÉGORIE C

128



56 hommes
soit 44%
72 femmes
soit 56%

PAR FILIÈRE PROFESSIONNELLE

TECHNIQUE

102



68 hommes
soit 67%
34 femmes
soit 33%

ADMINISTRATIVE

93



25 hommes
soit 27%
68 femmes
soit 73%

CULTURELLE

50



19 hommes
soit 67%
31 femmes
soit 33%

ACTIVITÉ
PHYSIQUE ET SPORTIVE

20



10 hommes
soit 50%
10 femmes
soit 50%

ANIMATION

3



2 hommes
soit 67%
1 femme
soit 33%

SANITAIRE
ET SOCIALE

1



0 homme
soit 0%
1 femme
soit 100%



RISQUES PSYCHO-SOCIAUX

La Communauté d'Agglomération Saumur Val-de-Loire, la Ville de Saumur et son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ont souhaité établir une étude sur les risques psycho-sociaux comprenant un état des lieux, un diagnostic, des préconisations et plans d'actions et un accompagnement éventuel à la mise en place de ces actions.

Les risques psycho-sociaux sont définis par le rapport Gollac comme « les risques pour la santé mentale, physique et sociale, engendrés par les conditions d'emploi et les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental. Ce qui fait qu'un risque pour la santé au travail est psychosocial, ce n'est pas sa manifestation, mais son origine ».

Il existe six catégories de facteurs de risques suivantes (d'après le rapport Gollac) :

- Les exigences et l'intensité du travail (intensité du travail, durée du travail, organisation du travail, complexité du travail, conciliation vie privée / vie professionnelle).
- Les exigences émotionnelles (relations avec le public, contact avec la souffrance, peur, dissonances émotionnelles).
- L'autonomie et les marges de manœuvre (autonomie dans la tâche, anticipation et prévisibilité du travail, développement culturel, accroissement des compétences, monotonie et ennui, place du plaisir au travail).
- Les rapports sociaux au travail (intégration, justice, reconnaissance et appréciation du travail par les collègues, la direction et le public, coopération, intégration dans une équipe, autonomie personnelle et collective, stratégies d'équipes, soutien de la part de la hiérarchie, leadership, style de management, rémunération et carrière, valorisation interne, toute forme de violence).
- Les conflits de valeur (conflits éthiques, qualité empêchée, travail inutile).
- L'insécurité socio-économique (soutenabilité du travail, sécurité de l'emploi, de la rémunération et de la carrière, conduite du changement et réorganisations).

Après avoir lancé une consultation en 2018, le travail sera réalisé en 2019 par AG CNAM en lien avec un groupe de travail commun aux trois collectivités qui sera mis en place pour l'engagement et la préparation de l'étude.

FORUM DES ADDICTIONS

En juin 2018, le secteur prévention et santé au travail de la Direction des ressources humaines a organisé un forum d'informations et de sensibilisation sur les conduites addictives à destination des agents de la Communauté d'Agglomération, de la Ville de Saumur et du C.C.A.S.

Des ateliers ont été organisés sous forme de jeux, conférences, mises en situations pratiques, entretiens avec des professionnels, débats et autres moments interactifs et ludiques, tels que des simulations.



Nouvelle organisation du temps de travail

Suite à la fusion des EPCI et la diversité de gestion du temps de travail qui en a découlé au sein des services, l'année 2018 a vu la création d'un référentiel de gestion du temps travaillé. Il s'agit d'un document interne s'appliquant à tous les services de la collectivité. La direction générale a souhaité qu'il réponde à des objectifs clairs : promouvoir l'annualisation du temps de travail, quand cela se justifie, fixer clairement les cycles de travail, définir des bonnes horaires d'ouverture garantissant le meilleur service au public, favoriser l'équité et la transparence des dispositifs envers tous les agents.

Ainsi ce document, élaboré en concertation avec un comité technique formé d'agents de l'Agglomération, traite en détail du temps de travail (durée annuelle et hebdomadaire, annualisation, heures supplémentaires, horaires, astreintes...) des congés annuels et du Compte Epargne Temps (CET), des autorisations spéciales d'absences, entre autres, et devient le document cadre pour les agents, en matière de temps travaillé.



Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

11 rue du Maréchal Leclerc

CS 54 040

49 404 Saumur Cedex

02 41 53 45 50

www.saumurvaldeloire.fr